GAZETTE DES TRIBUNAUX

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES

ABONNEMENT
PARIS ET LES DÉPARTEMENTS
Un an, 72 fr
Six mois, 36 fr. — Trois mois, 18 fr.
ÉTRANGER :
Le port en sus, pour les pays sans échange postal.

BUREAUX
RUE HARLAY-DU-PALAIS,
au coin du quai de l'horloge
à Paris.
(*Les lettres doivent être affranchies*).

Sommaire.

JUSTICE CRIMINELLE. — *Tribunal correctionnel de Paris* (6e ch.) : Affaire Garcia et Calzado; escroquerie au jeu.

JUSTICE CRIMINELLE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS (6e ch.).

Présidence de M. Rohault de Fleury.

Audience du 20 mars.

AFFAIRE GARCIA ET CALZADO. — ESCROQUERIE AU JEU.

Dès le lendemain de la soirée de Mme Barucci, donnée le 4 février, pour fêter la prise de possession de son hôtel des Champs-Elysées, tout Paris s'éveillait au bruit de faits étranges entachant l'honneur de deux hommes dont l'un avait acquis dans le monde théâtral une position considérable; dont l'autre, par son luxe, sa dépense, avait trouvé sa place dans ces salons interlopes où jeunes et vieux se coudoyent, où l'or et le blason se tutoyent. Depuis six semaines, bien des versions ont circulé sur la soirée du 4 février, et pendant que la justice informait, le récit du jour remplaçait le récit de la veille, sans que l'on sût d'une manière bien exacte où était la vérité. Aussi, aujourd'hui que les débats s'engagent, que de nombreux témoins vont porter la lumière dans ces ténèbres, la curiosité publique est-elle vivement surexcitée.

Dès neuf heures du matin, la petite salle des Pas-Perdus qui règne entre la 6e et la 7e chambre était envahie par une affluence considérable de curieux parmi lesquels se trouvaient un grand nombre d'avocats en robe.

A onze heures et demie, au moment où le Tribunal monte sur le siége, et avant que les portes spécialement réservées au public aient été ouvertes, la salle est occupée par les personnes qui ont eu accès par les portes de dégagement; une quarantaine d'avocats en robe sont assis au Barreau et sur les bancs réservés aux prévenus.

Les places disposées derrière le Tribunal sont occupées par des magistrats et des fonctionnaires de l'ordre administratif.

Un peu avant l'ouverture de l'audience, un grand tumulte a lieu au milieu de la foule qui encombre la salle des Pas-Perdus : les sergents de ville éprouvent de grandes difficultés pour faire évacuer cette salle.

Quand le calme est rétabli à l'extérieur, M. le président donne ordre d'ouvrir la porte réservée au public, et déclare que l'audience est ouverte.

M. Aubépin, avocat impérial, occupe le siége du ministère public.

Me Léon Duval et Me Lachaud sont chargés, ce dit-on, le premier de la défense de M. Garcia, le second de celle de M. Calzado.

On sait que M. Garcia a quitté la France quelques jours après le 4 février, mais qu'il a fait connaître par une lettre imprimée dans plusieurs journaux qu'il se présenterait à l'audience. Le bruit se répand que M. Garcia fera défaut.

Me Crémieux doit se présenter, dit-on, pour soutenir l'intervention de M. de Miranda, comme partie civile.

M. le président : Avant l'appel des causes, nous prévenons le public que nous ne montrerions pas la même patience pour les troubles qui pourraient se manifester à l'intérieur, que celle dont nous avons fait preuve pour ceux qui ont eu lieu à l'extérieur. Nous demandons le plus grand silence pendant toute la durée des débats, et nous ne doutons pas que ce simple avertissement suffira pour qu'il nous soit accordé, et que nous ne serons pas réduit à user de rigueur. Nous prions aussi les défenseurs de ne pas intervenir dans le débat pendant les interrogatoires et les dépositions des témoins, sans avoir obtenu la parole. Audiencier, appelez les causes.

La cause du ministère public contre MM. Garcia et Calzado est appelée.

Me Philis, avocat, se lève :

Messieurs, j'ai reçu hier d'un avoué la mission de vous demander, pour M. Garcia, la remise de la cause à huitaine, et voici le motif, très grave assurément : M. Garcia avait choisi un défenseur qui, par suite d'un malheur de famille que nous connaissons tous, est obligé de lui refuser son concours. M. Garcia serait lui-même à la barre, s'il n'avait été averti à temps que son avocat ne pouvait lui venir en aide : il serait sans défense devant la justice.

M. le président : M. l'avocat impérial a la parole sur la demande de remise.

M. Aubépin, avocat impérial : Le premier devoir de M. Garcia était de répondre à l'appel de la justice ; s'il était présent, et qu'il demandât une remise, fondée sur l'utilité de sa défense, nous serions des premiers à l'accueillir; mais, absent, nous sommes le premier à nous y opposer.

Me *Philis* : Que le Tribunal me permette une simple observation...

M. le président : Nous ne pouvons vous entendre ; M. Garcia absent, vous n'avez pas le droit d'intervenir dans le débat.

Me *Philis* : Mais je vais poser des conclusions.

M. le président : Vous ne le pouvez pas davantage ; dans toutes les poursuites correctionnelles où la peine de l'emprisonnement peut être encourue, la présence du prévenu est indispensable pour engager avec lui un débat contradictoire ; Garcia n'est pas là, vous n'avez rien à dire.

Me *Philis* : La demande de M. Garcia n'a pas d'autre but que de ménager les moments de la justice : condamné par défaut, il formera opposition.

M. le président : C'est son droit, et la justice est toujours heureuse d'être éclairée sur les décisions qu'elle a à rendre.

Après un court délibéré, le Tribunal rend un jugement qui donne défaut contre M. Garcia non comparant et ordonne qu'il sera passé outre aux débats.

M. le président : Prévenu Calzado, levez-vous, et donnez vos noms, âge et qualité.

M. Calzado se lève du banc des prévenus non détenus et répond : Corridio Calzado, âgé de cinquante-huit ans, rentier.

Me *Laurier* : Avant qu'il soit procédé à l'interrogatoire de M. Calzado ou à l'audition des témoins, je me présente pour M. de Miranda, et je pose des conclusions par lesquelles il déclare se porter partie civile au procès.

Me *Lachaud*, défenseur de M. Calzado : Je demande communication des conclusions.

Me *Laurier* : J'en donne lecture.

Me Laurier donne lecture des conclusions de M. de Miranda, qui se résument ainsi :

« Attendu que dans une partie de jeu déloyale avec M. Garcia, M. de Miranda a éprouvé un préjudice, et que M. Calzado doit être considéré comme complice de M. Garcia, les condamner tous deux, solidairement, en 45,000 francs de dommages-intérêts. »

Me *Lachaud* : Je ne ferai que des observations très courtes sur ces conclusions. Si M. de Miranda n'a pour but que de couvrir son honneur par un discours, c'est très bien; mais s'il vient sérieusement demander de l'argent, il faut s'en étonner, après le langage qu'il a tenu dans l'instruction. Dans tous les cas, nous allons prouver, la loi à la main, qu'il n'a pas le droit de se porter partie civile dans ce procès. Et effet, jusqu'à présent, au procès, qu'a-t-il été? témoin, simple témoin, pas davantage.

Que dit l'article 63 du Code d'instruction criminelle? Voici son texte :

« Toute personne qui se prétendra lésée par un crime ou délit, pourra en rendre plainte et se constituer partie civile devant le juge d'instruction, soit du lieu du crime ou délit, soit du lieu de la résidence du prévenu, soit du lieu où il pourra être trouvé. »

L'article 67 élargit encore le droit de la partie civile. Dans cet article, si la personne qui se prétend lésée est plaignante, elle peut se porter partie civile en tout état de cause, jusqu'à la fin des débats, mais il faut qu'elle soit plaignante.

Or, à quel moment M. de Miranda a-t-il pris la qualité de plaignant? Jamais ! A aucune des phases du procès il ne s'est plaint ; il n'a jamais été entendu que comme témoin, et n'a jamais tenu un autre langage que celui de témoin.

J'ajoute qu'il n'a pas d'intérêt dans l'intervention qu'il demande, car on lui a rendu tout son argent : serait-ce qu'il voudrait se faire rendre l'argent qu'il avait gagné avant la partie qu'il reproche?

M. le président : C'est entamer le fond.

Me *Lachaud* : C'est vrai, monsieur le président.

M. le président : En ce moment vous n'avez à discuter que le droit d'intervention de M. de Miranda comme partie civile.

Me *Lachaud* : Je nie ce droit; je le combats par les articles de loi que j'ai cités, et je persiste dans mes conclusions.

M. l'avocat impérial : Sans doute, en cette matière comme en toute autre, il faut se reporter à la loi; mais il faut aussi se reporter à la pratique. Or, au grand criminel on voit souvent un témoin être accepté pour intervenir comme partie civile et au correctionnel, cela se voit tous les jours. Il faut donc dire, dans un intérêt plus élevé encore que ne l'a considéré la loi, que quiconque a éprouvé un préjudice a le droit d'en demander réparation; il faut même aller plus loin, et dire que si une convention contraire pouvait être faite, elle serait nulle et ne saurait faire obstacle au droit de la partie civile. Par ces motifs, nous concluons à l'admission des conclusions de M. de Miranda.

Le Tribunal rend un jugement conforme aux réquisitions de M. l'avocat impérial.

« Attendu que Calzado conteste à Miranda le droit de se porter partie civile en raison de ce que jusqu'à ce jour il n'aurait pas porté plainte sur les faits sur lesquels il appuie aujourd'hui ses griefs ;

« Attendu que la loi donne le droit à toute personne lésée de se porter partie civile jusqu'à la clôture des débats...;

« Attendu que Miranda allègue qu'il a été lezé par le délit imputé à Garcia et à Calzado ;

« Le Tribunal lui donne acte de son intervention comme partie civile, et ordonne qu'il sera passé outre aux débats. »

M. le président : M. de Miranda, levez-vous; vous êtes partie civile au procès, dès lors votre rôle change ; vous n'avez pas de serment à prêter, mais vous comprenez que c'est la vérité que le Tribunal attend de vous. Veuillez expliquer ce qui s'est passé entre vous, M. Garcia et M. Calzado, dans la soirée du 4 février dernier.

M. de Miranda, après avoir décliné sa qualité de gentilhomme de la reine d'Espagne, et son âge de vingt-sept ans, répond : Je demande pardon au Tribunal pour le peu d'habitude que j'ai de parler la langue française; je chercherai à me faire comprendre du mieux que je pourrai, mais j'ai grand besoin d'indulgence, et je prie le Tribunal de vouloir bien me l'accorder. Me faut-il parler de la soirée seulement, ou commencer par les faits de la journée qui l'ont précédée?

M. le président : Parlez-nous de tous les faits de la journée, ou de la soirée, où sont mêlés MM. Garcia et Calzado.

M. de Miranda : Le jour où Mme Barucci a donné sa soirée, ayant fait la rencontre de MM. Garcia et de Lannoy au cercle de la rue de la Paix, je perdis, après le dîner, une somme de 35,009 francs, dont le quart ou le cinquième revenait à M. Garcia, qui, faute d'argent, s'était trouvé dans l'impossibilité de tenir seul la banque.

Je reçus une invitation pour la soirée de Mme Barucci, à laquelle j'avais eu occasion de faire une visite, mais j'ignorais que le sieur Garcia eût sollicité pour moi cette invitation. Plusieurs fois, avant cette soirée, il m'avait demandé si mon intention était d'y aller, et il m'avait manifesté l'intention de s'y rendre. J'avais perdu dans les parties organisées par le sieur Garcia environ 120,000 fr. N'étant pas habitué à perdre aussi constamment, je songeai à tenter d'opposer une chance à celle de ces messieurs, qui avaient été toujours heureux contre moi, et je me rendis chez Mme Barucci, emportant 100,000 francs en billets de Banque.

A mon arrivée, je trouvai les sieurs Calzado et Garcia à une table de trente et quarante. Le sieur Calzado pontait contre la banque. Je me mis de la partie, et en quelques minutes je gagnais le fonds, qui était de 20,000 fr. J'ignorais que le sieur Calzado fût associé dans la banque du sieur Garcia ; je ne pouvais même pas le supposer en le voyant ponter dans mon jeu, et surtout parce que le sieur Calzado me disait qu'il perdait beaucoup.

Le sieur Garcia fit une seconde banque, je crois de 20,000 fr.; je la fis sauter également, et la partie de trente et quarante se trouva interrompue. Ces messieurs me proposèrent une partie d'écarté. Cette proposition fut renouvelée par ces deux messieurs, qui finirent par se mettre à une table et à engager une partie l'un contre l'autre. Ils m'ont même, au cours de cette partie, invité à y prendre part, ce que j'ai refusé positivement.

Après le souper, on se mit à jouer au baccarat tournant; M. Garcia n'était pas alors dans le petit salon; il se présenta quelques moments avant que la main dût arriver devant une place qui se trouvait vacante à la table de jeu. Jusqu'à ce moment la partie était restée dans des limites assez restreintes : les dépôts étaient ordinairement de dix à quinze louis, et les plus forts coups n'avaient pas dépassé 3,000 francs. M. Calzado n'avait jamais engagé plus de 2,000 francs sur un seul coup. M. Garcia mit devant lui, comme enjeu de départ, une somme de 2 à 3,000 fr. Je commençai à lui tenir presqu'à tous les coups ce qu'il avait devant lui. Il passa une douzaine de fois et se trouva me gagner, à moi tout seul, les 100,000 francs que j'avais apportés, plus environ 40,000 francs que j'avais gagnés avant le souper, et différentes sommes à d'autres personnes. Dans ces bénéfices, M. Calzado a dû être au moins pour une vingtaine de mille francs, ayant tenu constamment sur la main de M. Garcia des coups depuis 3 jusqu'à 10,000 francs.

En ce moment, M. Feuilhade-Chauvin intervint pour faire cesser la partie, et plusieurs personnes, en masse, accusèrent M. Garcia d'avoir introduit un paquet de cartes préparées dans le jeu au moment de se mettre à table et de prendre la main.

Je fus étonné de cette accusation, qui était entièrement hors de ma pensée, mais une vérification faite par M. de Poix et d'autres personnes, en présence de toute la société, amena la découverte du paquet frauduleusement introduit, et quelques instants après M. de Schonen relevait les basques de l'habit du sieur Garcia, et montrait aux yeux de tous un fort paquet qui se trouvait dans les poches, et composé de plusieurs jeux de cartes décachetés. Là-dessus, tout le monde crut, dans sa conscience, que le vol était prouvé, et on demanda à M. Garcia la restitution des sommes qu'il avait illégitimement gagnées, ce à quoi il a commencé par se refuser. Après des pourparlers et des discussions qui ont duré plus de deux heures, et auxquelles je suis resté presque totalement étranger, préférant, comme je l'ai déclaré à plusieurs reprises, ne pas rentrer dans mon argent, que de donner lieu à un scandale pareil, M. Garcia, sous la menace d'être déféré à un commissaire de police, a consenti à rendre la somme, sous réserve de celle qu'il avait apportée. Cependant il ne me remit que 40 000 fr. Interrogé sur ce qu'il avait fait du surplus, il balbutia des phrases sans suite ; il parcourut tous les salons, en tâchant de détourner la discussion, et on fut obligé de le fouiller pour voir s'il avait sur lui le restant de la somme engagée. On commença, alors, à trouver à ses pieds, et derrière les meubles et rideaux, dans tous les endroits qu'il avait parcourus, des paquets de billets de Banque qui ont formé à peu près la somme générale que l'on cherchait. Sur ces entrefaites, M. Calzado, qui était à son tour soupçonné d'avoir caché une partie de ces valeurs, a été prié de se laisser fouiller, ce qui a eu lieu, malgré son opposition, sans amener d'autre résultat que de trouver sur lui une somme de 16,000 fr., qu'il prétendait être le restant de la somme qu'il avait apportée et dont il avait prêté à Garcia la plus grande partie.

Sur la somme trouvée, on a rendu intégralement à chacun celle qu'il avait perdue, excepté à moi, à qui on n'a rendu que 85,000 fr. qui, ajoutés à 11,000 que j'avais conservés sur moi, formaient 96,000 f., au lieu de 100,000 que j'avais apportés. On a aussi rendu à Garcia une somme de 20,000 fr. qu'il revendiquait, et on se retira.

M. le président : Où était placé Calzado pendant que Garcia faisait la banque?

M. de Miranda. Au trente et quarante M. Calzado était tout à fait en face de M. Garcia; au baccarat il était presqu'en face.

D. Avez-vous remarqué que Calzado passât des fonds à Garcia? — R. Pas à la première partie, mais à la seconde je l'ai remarqué parfaitement.

D. Etaient-ils associés, ou Calzado ne faisait-il que de lui fournir des fonds pour faire sa banque? — R. Comme M. Calzado avait ponté contre M. Garcia, je ne pouvais pas croire qu'il était son associé ; il avait l'air de lui prêter ses fonds ; je le pensais aussi au commencement, mais depuis, mon opinion a changé.

D. Les sommes que Calzado jouait pouvaient-elles lui donner un gain considérable? — R. Je le pense, car il jouait des coups de 2 et 3,000 fr.

D. Vous jouiez presque seul contre eux? — R. D'autres jouaient aussi, mais de moindres sommes que moi; dans le commencement, cela me paraissait une partie fort régulière.

D. Au cours de la soirée Garcia s'est absenté? — R. Je ne m'en suis pas aperçu.

D. Lorsqu'il a été question de la restitution, Calzado a-t-il donné son avis, et en quels termes? — R. Nous l'avons interpellé directement. Il a dit que son opinion était que M. Garcia devait rendre l'argent, parce qu'il avait été déloyalement gagné.

Me *Lachaud* : M. Calzado se trouvait-il dans les parties où M. de Miranda a perdu en jouant avec M. Garcia?

M. de Miranda : Non; je connaissais cependant M. Calzado; je l'avais rencontré deux fois au cercle de la rue de la Paix, je connaissais sa personnalité; il avait été dans un pays où j'ai été moi-même, et de plus j'étais un des abonnés de son théâtre.

Me *Lachaud* : Comment vous êtes-vous déterminé à jouer au cercle avec M. Garcia?

M. de Miranda : Je ne connaissais pas M. Garcia, mais je l'ai rencontré au milieu de personnes très honorables, et j'ai joué quelquefois avec lui; je n'ai gagné qu'une seule fois.

Me *Lachaud* : Et aviez-vous joué avec M. Calzado?

M. de Miranda : Jamais.

Me *Lachaud* : N'avez-vous pas invité M. Calzado à une soirée de jeu, aux Frères-Provençaux?

M. de Miranda : Je n'ai jamais donné de soirée de jeu aux Frères-Provençaux, mais seulement des soupers, des fêtes.

L'audiencier appelle Mme Barucci.

Mme Barucci s'avance à la barre avec vivacité; elle est de taille élancée, et son teint d'un blanc mat, ses yeux et ses cheveux noirs rappellent le type italien.

Sur l'interpellation de M. le président, elle déclare se nommer Julia Barucci, être âgée de vingt-six ans, et demeurer avenue des Champs-Elysées, 120.

M. le président : Vous avez dit votre nom de femme, mais vous avez un autre nom, celui de votre famille. Ne vous nommez-vous pas Benini?

Mme *Barucci* : Oui, monsieur.

D. Veuillez nous dire ce qui s'est passé dans la soirée que vous avez donnée le 4 février. — R. Si vous vouliez m'interroger, monsieur, je répondrais avec plus de suite.

D. Non, avant que je ne vous interroge, dites-nous les faits principaux qui se sont passés dans cette soirée. — R. J'avais invité trente ou trente-cinq personnes, parmi lesquelles MM. Garcia et Calzado.

D. A quelle heure sont-ils arrivés? — R. M. Calzado est arrivé des premiers, vers dix heures et demie. Mes invités se sont présentés la majeure partie vers onze heures; on ne jouait pas et on s'entretenait dans les appartements. Vers minuit, M. Garcia vint me saluer, et peu de temps après, M. de Miranda, qui, dans la conversation, par fanfaronade, me dit qu'il venait déjà de perdre 50,000 fr. avec M. Garcia au cercle de la rue de la Paix : prenant même le bras de M. Garcia, je lui entendis dire en plaisantant : « C'est avec ce coquin que j'ai perdu. » et M. Garcia de répondre : « Vous vous rattraperez. »

D. Il y avait-il intimité entre toutes les personnes de la soirée? — R. MM. Garcia et Calzado se promenaient ensemble, et les autres invités avaient une certaine réserve.

D. Pourquoi les aviez-vous invités? — R. J'avais connu M. Garcia en Allemagne, et M. de Miranda en Espagne; j'avais été plusieurs fois aux soirées de ce dernier, au Palais-Royal, chez Véfour [illegible]

D. Saviez-vous que Garcia et Calzado étaient des joueurs? — R. Tout Paris savait que ces messieurs jouaient.

D. La froideur qu'on leur témoignait ne vient-elle pas de cette réputation de joueur? — R. Je ne saurais dire.

D. Aviez-vous entendu dire s'ils jouaient loyalement, ou non? — R. Non, monsieur.

D. Après avoir remarqué cette attitude qu'on tenait à l'égard de ces deux messieurs, que s'est-il passé? — R. Ces deux messieurs manifestèrent peu à peu l'intention de faire quelque chose, de jouer, et M. Garcia demanda des cartes. Je m'attendais si peu à ce que ces messieurs eussent l'intention de jouer, que je n'avais fait préparer que des tables de wisth. On fit apporter une table de cuisine sur laquelle on jeta un tapis, et on l'installa dans le petit salon. M. Garcia, tirant de la craie de sa poche, se mit à dessiner sur le tapis un tableau destiné au jeu de 30 et 40, puis il se plaça à la table pour faire une banque avec M. Calzado. Ces messieurs disposèrent les cartes et une certaine somme en billets de banque, qui s'élevait, m'a-t-on dit, à 20,000 francs, fournis par MM. Calzado et Garcia. M. de Miranda se tenait debout devant la table, et une partie s'engagea pour ainsi dire avec lui seul, les autres personnes restant spectateurs. Une première fois M. de Miranda fit sauter la banque de ces messieurs, et M. Garcia dut emprunter de l'argent pour faire une seconde banque de 10 000 francs. D'après ce que j'ai entendu dire, M. de Miranda la fit encore sauter, ainsi qu'une troisième. On vint me prévenir de la tournure que prenait cette partie, ce qui me contraria beaucoup, et pour y mettre un terme je pressai le souper. La somme que j'avais vue sur table m'avait effrayée ; il y avait beaucoup de billets de banque.

D. Qui fournissait les fonds pour la banque? — R. M. Garcia et M. Calzado.

D. Qu'avez-vous remarqué pendant le souper? — R. A table, MM. Garcia et Calzado se trouvèrent voisins et s'entretinrent en espagnol, et je remarquai encore qu'ils étaient l'objet d'une certaine défiance de la part des autres invités, car personne ne leur adressait la parole. M. Calzado quitta presque immédiatement la table ; j'en manifestai, par signes, mon étonnement à M. Garcia, qui, par signes aussi, me fit comprendre qu'il était allé fumer.

M. Calzado s'adressa à la femme de chambre pour demander son paletot ; il se rendit dans le vestiaire, et on le vit toucher à son paletot. Il demanda ensuite où il pourrait fumer ; on lui indiqua le petit salon, et quelques instants après, sur l'indication des domestiques auxquels il s'était adressé, il se rendit près de la cuisine dans les petits cabinets affectés aux gens de service.

Après le souper, les invités étant rentrés au salon, on remarqua l'absence de M. Garcia ; je demandai même s'il était parti. Il s'était rendu dans le cabinet d'aisances dépendant de l'appartement. Plusieurs personnes s'étant présentées à ce cabinet, entr'ouvrirent la porte pendant que s'y trouvait M. Garcia, qui resta dans cet endroit pendant plus d'une demi-heure. Enfin, ayant reparu au salon, il trouva plusieurs de ces messieurs s'amusant entre eux à jouer au baccarat, dans lequel ne se trouvaient engagées que des sommes insignifiantes. M. Garcia proposa un baccarat *volant*, dit *chemin de fer*. Lorsqu'il eut les cartes en main, M. Garcia mit devant lui 2,000 fr., qui furent tenus, à peu de chose près, par M. de Miranda, et que celui-ci perdit. Les mises furent successivement doublées jusqu'à 60,000 francs, et successivement M. de Miranda perdit. Enfin, M. de Miranda fit un banco de 60,000 francs, qui fut encore perdu par lui, de sorte qu'il s'est trouvé sur la table plus de 130,000 francs.

Plusieurs de ces messieurs manifestèrent leur étonnement ; M. de Grammont m'appela, en me priant de faire arrêter la partie, parce qu'il se passait des choses qui avaient besoin d'être éclaircies, et qu'il y avait des personnes qui jouaient déloyalement.

D. Qui est-ce qui disait qu'on ne jouait pas loyalement? — R. Beaucoup le disaient.

D. Mais entre autres? — R. MM. de Poix, de Schonen, Fournier, de Neuville, de Tolstoy.

D. Que disaient-ils? — R. Qu'on avait ajouté des cartes à celles que j'avais données. Au milieu d'une émotion facile à comprendre, on déclara à M. de Miranda qu'il avait été volé.

D, Qu'a dit M. Garcia quand on lui a dit qu'il était un voleur? — R. On ne lui a pas dit cela tout de suite. On lui a dit qu'il fallait cesser la partie, qu'il se passait des choses inusitées ; je lui pris les cartes des mains ; on lui disait en même temps qu'on allait lui prouver qu'il avait apporté des cartes étrangères, qu'on en avait trouvé les enveloppes dans le cabinet d'aisances. J'invitai M. Feuilhade-Chauvin à intervenir, et on procéda à l'examen de ces cartes.

Au commencement de la soirée, j'avais remis six jeux de cartes provenant du Cercle agricole, qui m'avaient été apportées par M. Feuilhade. Ces cartes avaient déjà servi; au premier examen, on découvrit qu'on avait introduit

dans les cartes que j'avais données, d'autres jeux plus neufs et qui tranchaient par leur blancheur.

M. Garcia fut vivement interpellé et mis en demeure d'expliquer pourquoi il avait apporté des cartes. Après avoir balbutié, il finit par confesser qu'il apportait toujours des cartes du Cercle impérial, parce qu'elles lui portaient bonheur. A ces mots, devant un tel aveu, on déclara avec énergie au sieur Garcia qu'il avait volé ses adsaires ; on se mit en devoir de le fouiller, et on découvrait dans son gilet, sous les aisselles, une partie des cartes qui lui avaient été remises au commencement de la soirée et auxquelles il en avait substitué d'autres apportées par lui. Enfin, M. de Tolstoy retira de l'une des poches du sieur Garcia, un jeu de cartes portant l'enveloppe du Cercle impérial, qui paraissait ne pas avoir encore été décacheté.

Devant une preuve aussi accablante, je fis fermer les portes pour m'opposer au départ des personnes présentes, et principalement de M. Garcia, qui manifestait l'intention de se retirer, en disant qu'il était malade, et plusieurs personnes de ces messieurs, et notamment M. Demidoff, durent s'opposer à son départ.

D. Dans ces circonstances, vous avez agi sagement, madame, ée dont on doit vous louer. Savez-vous si Garcia avait dit à quelqu'un qu'il avait apporté des cartes, à M. Calzado, par exemple? — R. Je ne me rappelle pas ce détail. Nous eûmes l'idée, M. de Tolstoy, M. Chauvin et moi, de rechercher dans le cabinet où était resté si longtemps M. Garcia, et nous trouvâmes dans la cuvette, contenant seulement de l'eau, les enveloppes ayant renfermé plusieurs jeux de cartes au cachet du Cercle impérial.

Ces messieurs signifièrent au sieur Garcia, de l'improbité duquel il n'était plus possible de douter, d'avoir à rendre l'argent dont il s'était déloyalement emparé ; mais le sieur Garcia résista, en protestant qu'on lui arracherait plutôt la vie que de rendre l'argent, parce que ce serait porter atteinte à son honneur. Après une discussion qui se prolongea pendant trois heures, au milieu des interpellations et des apostrophes les plus vives, et après que le sieur Garcia eut été menacé de se voir livré à la police, il finit par consentir à restituer l'argent qu'il avait gagné au baccarat, à condition qu'on lui tiendrait compte de sa perte au trente et quarante, et que rien ne transpirerait de ce qui s'était passé. Le sieur Garcia mit alors sur la table 40,000 francs en billets de Banque. C'était, disait-il, tout ce qu'il avait sur lui.

Une pareille prétention excita une hilarité universelle, [illegible] d'empocher plus de 130,000 francs.

Pendant ce temps, le sieur Calzado se tenait à l'écart, assis, et ne disant rien. J'étais intervenue auprès de lui à plusieurs reprises, l'invitant à user de son influence vis-à-vis de son ami pour arranger cette triste affaire le plus honorablement possible. Il me répondit qu'il n'y pouvait rien, que d'ailleurs il connaissait peu cet homme-là, qui n'écoutait personne. On poussa M. Calzado en avant, et on répéta devant lui, d'une manière affirmative, l'opinion timide qu'il avait émise que Garcia devait rendre l'argent.

D. Ainsi, ce n'est pas tout de suite que Calzado a dit à Garcia qu'il fallait rendre l'argent ? — R. Non, monsieur, c'est après que tout le monde le disait qu'il a dit : « Oui, oui, il faut rendre l'argent ! » Comme M. Garcia persistait à soutenir qu'il n'avait que 40,000 fr., on supposa qu'il avait passé ses billets de Banque à M. Calzado, et plusieurs de ces messieurs déclarèrent qu'il faillait fouiller tout le monde, sans exception. Plusieurs de ces messieurs s'exécutèrent en ouvrant leurs gilets et en vidant leurs poches. MM. Calzado et Garcia, qu'on ne quittait pas des yeux, furent invités à s'exécuter eux-mêmes, ils s'y refusèrent. A un instant donné, on vit sortir, par le bas du pantalon du sieur Garcia, une liasse de billets de Banque de 10 ou de 14,000 fr. Comme on ne le perdait pas de vue, chaque fois que ce monsieur quittait un endroit pour aller s'asseoir dans un autre, on trouvait des billets de Banque à la place qu'il avait occupée. M. le marquis de Vivens, s'adressant au sieur Calzado, lui dit que lui marquis de Vivens s'étant fait fouiller, lui Calzado pouvait bien le faire aussi. Le sieur Calzado répondit avec fureur qu'il ne voulait pas qu'on le touchât et qu'il ne voulait pas être fouillé ; qu'il avait fait voir son portefeuille, dans lequel se trouvaient 16,000 fr., et qu'il n'avait pas autre chose. Pendant que le sieur Calzado se débattait au milieu de plusieurs de ces messieurs, je vis tomber, du bas de son pantalon, une liasse de billets de Banque de 14,000 fr. Je remassai ces billets en lui disant : « Monsieur Calzado, voilà des billets qui viennent de tomber à vos pieds de votre pantalon : ils sont à vous, prenez les. »

M. Calzado protesta en disant qu'ils n'étaient pas à lui et que je pouvais les garder.

D. Vous êtes bien sûre que ces billets de Banque tombaient du pantalon de M. Calzado? — R. J'en suis bien sûre, je les vois encore tomber.

Au fur et à mesure, on retrouva, près des endroits où se tenaient ces messieurs, des paquets de billets de Banque, qui, réunis, s'élevèrent à environ 136,000 fr. M. de Miranda était arrivé avec 100,000 fr. ; il lui en restait 11,000. On procéda alors au remboursement de toutes les pertes qui avaient été faites. Il fut remis à diverses personnes environ 1,100 fr. ; 2,800 fr. à Mme Constance Réjus ; 7,000 fr. environ à M. de Grammont ; 85,000 fr. à M. de Miranda, et 27,000 et quelques cents francs furent laissés à Garcia.

Avant de se retirer, M. Garcia voulut faire donner parole d'honneur à ces messieurs de ne rien divulguer de ce qui s'était passé, mais chacun lui tourna le dos, sans prendre aucun engagement et en lui déclarant qu'on savait à quoi s'en tenir sur son compte.

D. Quand il a été question des cartes apportées du Cercle impérial, Calzado disait-il quelque chose ? — R. Il n'a rien dit.

D. Je vous demande encore si vous êtes bien certaine que la liasse de quatorze billets de Banque soit tombée du pantalon de M. Calzado? Ne pourrait-elle pas être tombée de l'une de ses poches ? — R. Je ne puis pas me tromper sur ce point, c'était bien de son pantalon.

Aucune autre question ne lui étant adressée, Mme Barucci se retire, et est remplacée à la barre par M. Louis-Edouard Feuilhade-Chauvin, qui déclare être âgé de trente-deux ans, et dépose :

Je crois devoir faire précéder ma déclaration de quelques mots pour faire connaître la nature de la réunion à laquelle nous étions conviés le 4 février. Il s'agissait d'un souper offert par Mme Barucci à l'occasion de la prise de possession de son hôtel des Champs-Elysées. Nous avons donc dû être étrangement surpris et nous avons été profondément ulcérés de ce qui s'est passé.....

M. le président : Dites ce qui s'est passé comme faits, c'est tout ce que le Tribunal tient à savoir.

M. Feuilhade Chauvin : Il est important pour nous, tous fils d'honorables familles, de dire dans quels sentiments, dans quel but nous nous réunissions : la publicité est là qui recueille....

M. le président : Dites ce que vous savez des faits ; vous êtes témoin, la justice vous protégera.

M. Feuilhade-Chauvin : Voici ce que je sais des faits : Trente ou quarante personnes étaient réunies, on avait fait préparer des tables de wisth. M. Calzado est arrivé à minuit, M. Garcia à minuit et demi.

Peu de temps après son arrivée, M. Garcia proposa d'organiser un 30 et 40. On fit apporter une table dans le petit salon, et avec de la craie qu'il portait sur lui, il traça un tableau sur le tapis, disposa des cartes, des billets de Banque et de l'or, 20,000 francs environ, déclarant qu'il allait faire la banque. M. Calzado aida M. Carcia dans toutes ces dispositions. La partie s'engagea entre M. Garcia et M. Calzado seuls, à l'exception toutefois de M. Tronchon, qui hasarda quelques louis. Mais quelques instants après arrive M. de Miranda, qui, d'après ce que j'ai entendu dire depuis, avait précédemment, dans la même soirée, perdu une quarantaine de mille francs au cercle de la rue de la Paix, avec M. Garcia et de Launoy. M. de Miranda avait manifesté l'intention de faire sauter la banque d'un seul coup, mais M. Garcia limita son jeu à 5,000 francs. Sans suivre toutes les phases de cette partie, je crois que M. de Miranda, après avoir perdu environ 40,000 francs, fit sauter successivement plusieurs banques, et avant le souper M. Garcia pouvait se trouver en perte de 30,000 francs. M. Calzado, pendant cette partie, avait joué contre la banque. M. Garcia proposa alors de faire à l'écarté une chouette de 30,000 francs, mais on lui fit remarquer qu'on avait si peu joué au trente et quarante, qu'on jouerait encore moins à l'écarté. Néanmoins, il persista, et fit la partie d'écarté avec M. Calzado, en mettant l'un et l'autre pour enjeu un billet de 1,000 francs je crois.

Au milieu du souper, M. Calzado fit une absence de quinze à vingt minutes ; il se serait rendu au vestiaire, puis, malgré les indications qui lui avaient été données, il aurait été dans les cabinets d'aisances des domestiques, et non dans ceux de l'appartement. M. Garcia, après le souper, proposa de refaire une banque de 10,000 francs au trente et quarante, pour voir si la chance lui serait moins défavorable. M. de Miranda, qui tenait à peu près seul contre le banquier, fit sauter la banque. On proposa de reprendre la partie en faisant un baccarat tournant, auquel le plus grand nombre des personnes prirent part, en jouant petit jeu. A ce moment, M. Garcia, qui venait de perdre, disparut du salon pendant une demi-heure, puis il revint prendre place au baccarat tournant. Au début, sa présence passait inaperçue ; lorsque les cartes arrivèrent dans ses mains, il dit à la galerie de faire ce qu'elle voudrait ; c'est, du moins, ce que j'ai entendu dire, me trouvant alors dans une autre partie de l'appartement. M. de Miranda s'engagea presque seul sur la banque de M. Garcia, qui passa plusieurs fois, de telle sorte que M. de Miranda arriva à jouer absolument seul contre M. Garcia, et qu'après un certain nombre de pertes successives, il fit [illegible] 30,000 fr., puis 60,000 francs ; il pouvait y avoir alors 120 ou 125,000 fr. devant M. Garcia.

En ce moment on vint prévenir la maîtresse de la maison qu'il se passait des choses étranges elle pria deux ou trois de ses amis de sortir du salon, M. de Gramont, M. le comte de Poix et moi. M. de Gramont affirmait qu'on avait ajouté des cartes à celles qui avaient été remises au commencement de la soirée par la maîtresse de la maison, et il conseilla de faire immédiatement arrêter la partie pour constater le fait. Je fis observer à M. de Gramont que ses soupçons avaient beaucoup de gravité, mais comme ils étaient partagés par différentes personnes, je revins à la table de jeu et déclarai que cette partie ne pouvait pas continuer ; que c'était un jeu de tripot, et non pas un jeu de salon, et que, d'autre part, on prétendait que des cartes étrangères à la maison avaient été ajoutées. M. de Gramont prenant la parole, s'écria qu'il n'y avait pas d'hésitation possible, que nous étions volés. Les cartes furent réunies dans une corbeille, et on allait procéder à une vérification d'autant plus facile que le nombre des cartes mises sur le tapis était connu, ainsi que leur origine, lorsque M. Garcia avoua qu'en effet il avait apporté des cartes, mais en toute loyauté, et qu'il s'en était servi pour changer sa mauvaise veine.

Devant les attaques dont il était l'objet, M. Garcia chercha à se justifier, invoquant sa loyauté et la manière honorable dont il s'était conduit dans une affaire qu'il avait eue précédemment au Cercle impérial.

Plusieurs personnes palpèrent les poches de M. Garcia et y découvrirent un gros paquet de cartes. En présence d'une preuve aussi accusatrice, l'exaspération fut générale, et les interpellations redoublèrent. On déclara à M. Garcia qu'il eût à restituer les sommes perdues, et comme il s'y refusait, on lui accorda quelques minutes avant de faire appeler un commissaire de police pour constater le fait.

Pendant cette scène et malgré sa violence, M. Calzado se tenait à l'écart ; il fut prié d'intervenir pour décider M. Garcia à s'exécuter. Il répondit qu'il était d'avis d'une restitution, mais que, quant à intervenir, il connaissait trop peu M. Garcia pour cela. On fit part à M. Garcia de l'opinion manifestée par M. Calzado, et alors M. Garcia, qui jusqu'alors avait été d'une grande exaltation, s'exprimant avec plus de calme, entra en composition, en disant qu'il consentirait à rendre l'argent, non pas à titre de restitution, mais par gentillesse, et qu'il cédait à l'opinion de la galerie. On signifia à M. Garcia qu'il n'y avait pas à hésiter, et qu'il fallait opter entre l'argent et le commissaire de police.

Après une discussion de plus de deux heures, M. Garcia finit par consentir à rendre l'argent et jeta sur la table une liasse de billets de Banque, en disant que c'était tout ce qu'il avait sur lui. Un de ces messieurs ayant compté, il ne se trouva qu'une cinquantaine de mille francs environ. Cette restitution était dérisoire et souleva l'indignation. On apostropha M. Calzado pour qu'il eût également à rendre l'argent qu'il avait gagné en s'étant associé dans la banque de M. Garcia. Il fut invité à restituer, mais il s'y refusa, soutenant qu'il n'avait sur lui que l'argent qu'il avait apporté. soit 16 ou 18,000 fr.

Au début de toutes ces discussions, Mme Barucci avait fait fermer les portes de l'appartement ; personne ne s'était éloigné, et, d'après les pertes de MM. de Miranda et de Gramont, on devait retrouver une somme de plus de 130,000 fr., qui d'ailleurs, avait été un instant sur la table. Pour mettre un terme à ce débat, plusieurs de ces messieurs proposèrent de se laisser fouiller, en insistant pour que chacun en fît autant. M. Calzado, surtout, s'y refusa ; mais entouré et tiré par ses vêtements, on vit à ses pieds un paquet de billets de Banque qui fut ramassé par la maîtresse de la maison. MM. Garcia et Calzado furent pourchassés dans différentes parties de l'appartement, et dans les endroits où ils passaient et qu'ils venaient de quitter, on ramassait à chaque pas des paquets de billets de Banque, qui, réunis, s'élevèrent à une centaine de mille francs. On avait supposé, un instant, que M. Garcia, qui avait été vu aux lieux d'aisances, pouvait y avoir laissé des billets ; des recherches furent dirigées de ce côté, et on découvrit dans la lunette un certain nombre d'enveloppes de jeux de cartes provenant du Cercle impérial. Moi-même ayant pris une plume pour faire le compte de toutes les pertes, on rendit à M. de Miranda, qui avait encore 11,000 fr. sur lui, la somme de 85,000 fr. ; 7,500 fr. à M. de Gramont ; 2,800 fr. à Mlle Constance Réjus ; une cinquantaine de louis furent répartis entre toutes les autres personnes, et enfin 26,000 fr. furent rendus à M. Garcia.

M. le président : Pendant la soirée, avez-vous remarqué comment Calzado jouait ?

Le témoin : Au 30 et 40, il jouait contre la banque ; au baccarat, il jouait pour la banque.

D. Savez-vous si Garcia avait dit à quelqu'un qu'il avait apporté des cartes ? — R. Je n'ai pas connaissance de ce fait.

M. de Schonen, trente-deux ans, propriétaire, rue St-Domique, 32 : Je suis arrivé d'assez bonne heure chez Mme Barucci. J'ai peu suivi la première partie de trente et quarante, avant le souper. J'ai vu seulement que Garcia perdait. J'ai vu aussi la partie d'écarté qui a suivi, entre Garcia et Calzado.

Après le souper, le jeu fut repris. Les coups montèrent, à un certain moment, avec une rapidité effrayante. Mme Barucci intervint pour arrêter le jeu. Elle dit que cela ne pouvait durer ainsi. Puis, M. Feuilhade prit la parole pour dire qu'il y avait des doutes sur la loyauté de la partie. Et M. de Ramont-Caderousse s'écria, s'adressant à Garcia avec énergie : Vous avez triché !

Tel fut le moi général, vous le comprenez. Garcia voulut se défendre. Un de nous mit la main sur les cartes qu'il avait tenues, et constata qu'il y en avait de nouvelles à peu près pareilles à celles qui avaient jusque là servi. Garcia convint alors qu'il avait mêlé aux jeux de la maison des cartes venant du Cercle impérial et avec lesquelles il avait eu la chance : c'est pour cela qu'il avait tenu à en faire usage.

Nous avons alors vérifié les cartes ajoutées. Elles étaient toutes incomplètes. Il y avait cinq ou six jeux de chaque couleur, et rien que de basses cartes, celles qui ont utiles entre toutes pour gagner au baccarat.

D. Après vérification, n'avez-vous pas reconnu que la poche de Garcia était singulièrement volumineuse ? — R. En effet, cette idée m'était venue qu'il devait avoir des cartes sur lui. Je mis la main sur sa poche, et j'en retirai un paquet de cartes.

D. Avez-vous assisté à la recherche des billets ? — R. Je ne suis mis à l'écart, après ces constatations. Fontette négociait avec Garcia, il lui remontrait que la partie était irrégulière. Garcia se disait tout prêt à transiger, il voulait seulement qu'en revanche on jurât de ne rien dire au-dehors de tout ce qui venait de se passer. Je ne voulais pas prendre un pareil engagement, et c'est pour cela que je me retirai. Je pus seulement voir Garcia poursuivi, si je puis m'exprimer ainsi, car, en la forme, tout cela se passa fort doucement, et à chaque mouvement de Garcia, serré d'un peu près, on voyait les billets tomber de ses vêtements.

Quand il fut convenu que tout le monde serait fouillé, Calzado s'en défendit avec énergie. C'est alors que M. de Vivens, M. Demidoff, à Calzado qui parlait de sa dignité, répondirent que ce qu'eux voulaient bien souffrir, M. Calzado devait le supporter.

D. Avez-vous remarqué que Garcia portât des cartes cachées sous les aisselles ? — R. Non, monsieur le président.

D. Dans quelle poche avez-vous trouvé un paquet de cartes ? — R. Dans la poche gauche de Garcia.

M. le duc de Gramont-Caderousse, rue de la Ville-l'Evêque, n° 24 : Je fus invité à prendre le thé, le 4 février, chez Mme Barucci. Il s'agissait de thé, non d'une soirée de jeu. La réunion fut nombreuse. Il y avait, quand j'entrai, Garcia, Calzado, mais on ne jouait pas encore. Je fus étonné de trouver là Calzado. Je savais que trois ans auparavant on l'avait mis à la porte des salons de M. le duc de La Rocca, à la Havane, parce qu'il trichait au jeu. Quant à Garcia, il faisait partie du Cercle impérial où j'ai nombre d'amis, et je l'y avais rencontré.

Garcia a joué au trente et quarante. Miranda lui gagnait presque tout. Calzado était l'associé de Garcia ; il lui fit la moitié de sa banque. Pour moi, je ne jouais pas, j'étais simple spectateur de la partie.

Je remarquai que Calzado, tant que Garcia perdait, jouait contre sa banque. La partie finie, et avant de souper, ces messieurs cherchèrent à en organiser une autre. Ils trouvèrent peu d'enthousiasme ; les personnes qui étaient là n'y étaient nullement venues pour le jeu. Alors, en désespoir de cause, ces messieurs firent un écarté. Il fut [illegible] que cette partie n'existait que dans l'imagination de MM. Garcia et Calzado, qui se donnaient tour à tour des enjeux que nul ne payait. Nous comprîmes tous que la partie était fausse.

Vint le souper. Pendant le souper, Garcia avait disparu ; il ne revint que le souper fini. Calzado aussi fit une disparition, mais il fut moins longtemps absent que Garcia.

Le jeu recommença après le souper, non pas immédiatement, toutefois. Trois quarts d'heure environ s'écoulèrent avant qu'on ne se remît à jouer. Que faisaient Garcia et Calzado pendant tout ce temps ? Ils étaient seuls, dans une pièce où se trouvait tout ce qu'il fallait pour jouer, seuls avec les cartes et les boîtes à jeu, causant assurément en toute liberté, car nous étions tous au salon.

Enfin on se décida pour un petit baccarat tournant. D'abord, et une demi-heure durant environ, Garcia ne joua pas. Au bout de ce temps, il vint se placer à mes côtés, en disant vivement : « Je joue ! » Et il mit 100 louis sur la table. C'était pour lors un gros enjeu, car jusque là les joueurs n'avaient guère engagé plus de 4 ou 5 louis au départ.

Je vis alors Garcia passer un nombre infini de fois. Et Calzado pariait pour lui, chose qui n'est guère d'usage : c'est assez, dans ces sortes de parties, de jouer contre le banquier. Mais Calzado pariait pour Garcia 100, 200, 250 louis d'un seul coup. Ce qui étonnait plus encore, c'était la façon bizarre dont les coups se présentaient.

Naturellement on se regarda ; plusieurs d'entre nous se concertèrent ; on se leva de table, on regarda de plus près, et l'on vit clairement qu'il s'était mêlé aux jeux qui avaient servi toute la soirée des cartes neuves. Quelqu'un —c'est, je crois, M. de Poix—avait vu distinctement Garcia ajouter des cartes.

Je demandai alors à Feuilhade, ou plutôt à Mme Barucci, combien il y avait de jeux de cartes de la maison. Un domestique nous apprit, sur ces entrefaites, que Garcia avait pris des jeux de cartes dans son paletot. Mme Barucci me dit, de son côté, qu'elle n'avait donné que six jeux. Je me rapprochai alors de la table du baccarat. Garcia gagnait toujours ; et à ce moment-là il ramassait 60,000 francs. Le paquet de cartes qu'il tenait en main était en partie des cartes noires, qui avaient servi ; au-dessus on apercevait des cartes neuves, dont la tranche était fraîche. Nous n'eûmes plus de doute. Mme Barucci, Feuilhade, de Poix et moi nous nous sommes alors concertés ; il était temps de mettre un terme à tout cela. On sentait que c'était chose grave ; mais en regardant la partie, on voyait s'y prodnire et s'y succéder les coups les plus bizarres du monde. Il fut décidé qu'on arrêterait le jeu. Et Feuilhade et moi nous entrâmes chacun par une porte dans le salon de jeu. Feuilhade dit alors : Ce jeu est trop cher, ce n'est point ici un tripot ! Garcia proteste, et jure que c'est son jeu habituel. Je lui prends alors les cartes des mains, et je lui dis en face : Vous avez ajouté des cartes !

Garcia, je dois le dire, n'essaya pas de s'en défendre. Il convint avoir ajouté un jeu et trois quarts de sa poche. Nous lui dîmes poliment que ces choses-là ne se faisaient pas, même pour s'attacher la veine, et nous commençâmes à le fouiller. Il avait des cartes plein ses poches. Dès lors il était clair qu'il avait triché, puisque nous le *pinçions* avec ses cartes.

Ce qui suivit, ce furent des pourparlers pour arriver à la restitution de l'argent. Pendant ce temps, Calzado cherchait visiblement à s'esquiver, à gagner la porte, on eut la bonne pensée de les fermer toutes. Nous avons employé, pour déterminer Garcia à rendre son gain, tous les raisonnements du monde. Calzado cependant se taisait. A la fin il se décida à déclarer que pour tout concilier Garcia devait rendre l'argent.

Pendant ce temps, on procédait à une perquisition dans les cabinets. On y trouvait des bandes de jeux de cartes. On apprenait par les domestiques que Garcia était resté fort longtemps occupé dans le cabinet ; quant à Calzado, il avait demandé le cabinet des serviteurs de la maison. Dans quel but ? et pourquoi pas celui des maîtres ?

Enfin, Garcia consentit à rendre l'argent gagné. Seulement il avait un scrupule. « Quand j'aurai rendu, disait-il me donnera-t-on une poignée de main ? » Nous lui dîmes que cela nous paraissait difficile, mais qu'avant toutes choses il voulût bien rendre l'argent. Garcia restitua de la sorte 40 à 45,000 fr. une première fois. Or, il avait, il devait avoir sur lui 120,000 fr. au moins, en ayant apporté ou mis au jeu 60,000 et en ayant gagné 60,000 à M. de Miranda. Mais c'était là tout, à l'entendre, et il refusait de donner davantage.

Alors commença la chasse aux billets de Banque. A chaque mouvement de Garcia, les billets lui sortaient de partout ; il était un peu pressé, bousculé, les billets apparaissaient par paquets. Mais c'était là un exercice ennuyeux, et qui se prolongeait trop, et l'on prit, d'un commun accord, le parti de fouiller tout le monde. A cette proposition, Calzado seul opposa le refus le plus violent. Jamais il ne permettrait qu'on lui fît pareil affront... A ce moment, comme il changeait de place, voici qu'apparaît sous ses pieds un paquet d'environ quatorze billets de 1,000 fr. Ce qu'il y a eu de remarquable, c'est que, aussitôt cette découverte et à l'instant même, je puis le dire, il consentit à se laisser fouiller.

Que ces quatorze billets provinssent de Garcia, cela n'était douteux pour aucun de nous. Nous avions tous remarqué que, pendant toute la scène, Calzado et Garcia cherchaient à se rapprocher l'un de l'autre.

Il devenait inutile de pousser plus loin les recherches. Nous ne voulions pas assurément profiter de la position de ces messieurs pour nous enrichir à leurs dépens, mais nous ne voulions pas non plus être dupes d'une filouterie grossière. On décida simplement qu'on rendrait à chacun l'argent qu'il avait apporté. A ce titre, on rendit à Garcia 27,000 francs. Garcia a dit faussement qu'il avait apporté 40,000 fr. au jeu. C'était un mensonge, car il avait emprunté 20,000 fr. à Calzado, au vu et su de tout le monde, pour compléter sa banque de 40,000 fr.

D. Lorsque vous avez constaté qu'il y avait eu un jeu et trois quarts de cartes ajoutées, avez-vous remarqué qu'elles cartes c'étaient ? Etaient-ce des cartes quelconques, ou les plus utiles pour gagner au baccarat ? — R. Toutes les cartes, monsieur le président, peuvent être utiles pour gagner, selon les combinaisons que l'on emploie. Je n'ai pu voir de quelle espèce étaient les cartes ajoutées. Je ferai remarquer d'ailleurs qu'on n'a pu retrouver évidemment qu'une partie des cartes ajoutées par Garcia, c'est-à-dire les dernières, celles qui n'avaient pas assez servi pour se confondre avec les autres. C'est Garcia lui-même qui a reconnu avoir ajouté un peu plus d'un jeu et demi.

D. Mais ne lui avez-vous pas demandé pourquoi il s'était borné là, pourquoi un jeu et demi, et pas deux jeux ? — R. Garcia répondait en parlant de son honneur ; il avait beaucoup d'honneur ; c'était une manière de conjurer la veine.

D. Mais ne l'a-t-on pas interrogé sur son séjour au cabinet ? S'il n'avait voulu ajouter que deux jeux aux cartes, pour attirer la veine, qu'avait il besoin de passer vingt-cinq minutes dans les lieux d'aisances ? Il fallait deux minutes pour enlever deux enveloppes, et il pouvait faire l'opération dans sa poche. — R. Nous lui dîmes tous cela. Il répondit par son honneur. Quant à la séance du cabinet, il prétexta qu'il était indisposé. En effet, il voulait à chaque instant qu'on l'y laissât retourner ; il se disait malade, très malade. En somme, nous l'avons empêché de sortir, et il ne fut point du tout malade.

D. Vous avez parlé de la répulsion, ce n'est pas le mot que vous avez employé, c'est le sentiment, je crois, que vous vouliez rendre, de la répulsion que souleva en vous l'aspect de Calzado. Cela était motivé, avez-vous dit, par les antécédents de Calzado. A quel fait faisiez-vous allusion ? — R. A une partie qui avait eu lieu, en 1858, chez le duc della Rocca. Après trois ou quatre séances de jeu, on s'était aperçu que tous les huit et tous les neuf étaient marqués de la main de Calzado. On ne voulut pas faire d'esclandre, mais on ne l'invita plus. Les cartes étaient marquées avec le doigt.

D. Comment avez-vous eu connaissance d'un fait aussi grave ? — R. Mon Dieu ! par tout Paris, c'était notoire.

D. Pour tout un certain monde de Paris ? — R. Oui, pour un monde de joueurs.

Me Lachaud, défenseur de Calzado : Comment se fait-il que le témoin fasse connaître pour la première fois, à cette audience, un fait d'une pareille importance ? — R. C'est que c'était la rumeur publique. J'ai dit le fait chez Mme Barucci, en voyant le personnage.

D. Madame Barucci, est-ce exact ?

Mme Barucci : M. le duc de Gramont n'a pas donné de détails sur Calzado. Il m'a dit seulement : « Pourquoi l'avoir invité ? Cela jette un froid. »

M. de Gramont-Caderousse : J'ai dit : Pourquoi l'avoir invité, il vole au jeu.

Mme Barucci : Je ne me souviens pas des termes précis.

Le témoin Feuilhade de Chauvin, interpellé, dit qu'il n'a pas entendu non plus la phrase que cite M. le duc de Gramont, mais que celui-ci a sûrement manifesté un grand étonnement de rencontrer Calzado.

D., au témoin Feuilhade. Aviez-vous connaissance du fait particulier que vient de rapporter M. de Gramont ?

Le témoin : Je ne suis pas de ce monde dont on parlait tout à l'heure, j'ignorais le fait.

Me Lachaud, au témoin de Gramont-Caderousse : Est-ce que le duc Della Rocca est à Paris ? — R. Non. Mais il y a M. de Saint-Pierre, dont on trouvera l'adresse au Cercle de la rue de Grammont, 30, M. de Chaponnet, M. de Chambrun.

M. le président ordonne que ces témoins soient mandés le plus tôt possible.

Me Lachaud : Que vouliez-vous dire tout à l'heure, en parlant des cartes marquées de la main de Calzado ?

M. de Gramont : On le voyait bien. Ces cartes étaient marquées avec l'ongle.

Me Lachaud : Comment pouvait-on savoir si c'était lui et non un autre ? — R. Parce qu'on le voyait faire.

M. le président : Me Lachaud, êtes-vous satisfait ? (Sourires.)

Me Lachaud : Oui, monsieur le président.

M. le président, à Mme Barucci : Le témoin vous a attribué tout à l'heure une explication, c'était, a-t-il dit, de Poix, ou plutôt Mme Barucci...

M. de Gramont : J'ai dit que lorsque nous étions à côté du salon de jeu, délibérant, quelqu'un avait dit avoir vu Garcia ajouter des cartes.

Mme Barucci : C'est M. de Schonen.

M. de Schonen : Non, ce n'est pas moi.

M. le président : Mais enfin le propos a-t-il été tenu ?

M. de Schonen : Je n'ai pas entendu que personne ait dit avoir vu Garcia ajouter les cartes. C'est de Poix, je crois, qui a dit qu'il avait vu des cartes ajoutées, des cartes plus blanches au-dessus des noires.

Me Lachaud : Calzado a-t-il joué contre Garcia pendant la banque de Miranda ?

M. de Gramont : Non, pas une fois.
L'audition des témoins continue.

M. de Poix, trente ans, demeurant rue de la Pépinière, 27 : J'allai le mercredi 4 février, avec Demidoff, chez Mme Barucci. Je fis un whist dans la chambre à coucher; tout à coup j'entends un grand bruit dans un salon voisin, c'était une table de cuisine que l'on montait. Il y avait un domestique et deux personnes que je ne connaissais pas. Je demandai quels étaient leurs noms, on me dit que c'étaient M. Garcia et M. Calzado.

Je vis alors M. Garcia dessiner avec de la craie sur un tapis les marques qui sont en usage dans les jeux d'Allemagne au trente et quarante. Je ne voulais pas jouer, on m'avait recommandé de ne pas me mêler à ce genre de parties. Je vis Garcia mettre devant lui beaucoup de billets. Il y avait lui, Calzado, Tronchon, qui jouaient, aucun autre, et l'on jouait peu. Soudain une personne, que je ne connaissais pas, se mêla au jeu, et jetant une liasse, dit : Je fais tout. On me nomma M. de Miranda. Le jeu s'anima, grandit, Garcia perdit deux ou trois banques. A la fin il se leva et proposa à M. de Miranda de prendre la banque. Celui-ci refusa absolument. Personne ne voulait plus jouer. Alors Garcia ou Calzado, je ne sais plus lequel, proposèrent une chouette à l'écarté On m'en voulut pas, et ces deux messieurs se mirent à jouer seuls. Ils jouèrent peu de temps. Je vis un seul billet de 1,000 fr. auprès de Calzado, il l'avait tiré d'une liasse.

Cela fut court, dis-je, et nous parut peu sérieux. On riait des deux joueurs et de leur partie. Ils se levèrent bientôt, et l'on alla souper. J'étais, au souper, en face de Garcia et de Calzado. Je vis celui-ci sortir, et il resta si longtemps absent que j'en fus des plus étonnés. Au bout d'une demi-heure, Calzado rentra. Le souper finit bientôt après. Garcia proposa alors un baccarat tournant. Pendant qu'on l'organisait, il se promenait dans le salon. A ce moment, il disparut à son tour. Son absence fut longue aussi, et la même pensée me vint à son sujet. Je me dis que ces deux messieurs devaient corriger la chance.

De plus, j'avais cru voir disparaître une partie des cartes, je ne sais d'où on les avait enlevées, mais cette impression me restait très nette, et je me mis à la recherche de Mme Barucci, occupée sans doute à ce moment, car je ne la trouvai pas.

J'attendis la maîtresse de la maison en causant avec M. Demidoff de l'incident. Sur ces entrefaites Garcia rentra; en voyant Demidoff il lui proposa une association quelconque; il fut absolument refusé. Il se mit alors au jeu, et passa doux ou trois fois, puis il perdit; il passa la main, qui lui revint quelque temps après.

A ce moment je regardai ses mains. Je vis qu'il restait trente-deux cartes à peu près au talon, quand les cartes furent passées par Caderousse à Garcia, son voisin au baccarat. Mais un instant plus tard Garcia posait son paquet de cartes, et je fus alors étrangement surpris de voir qu'il s'était grossi d'un énorme paquet de cartes blanches, neuves. Je regardai plus attentivement, le talon en effet était sale, les cartes superposées étaient fraîches : c'était saisissant.

Je voulus d'abord m'en aller, mais la rapidité avec laquelle les coups montaient comme argent me cloua sur place. J'appelai Mme Barucci, elle manda Feuilhade à son tour. Celui-ci intervint immédiatement et déclara que l'on jouait trop gros jeu, qu'il ne voulait pas que la maison devînt un tripot. M. de Gramont parla aussi et infligea à Garcia un blâme sévère.

La partie se trouva ainsi arrêtée; je mis, moi, mon chap au sur le panier où l'on jetait les cartes après qu'elles avaient servi. Garcia se défendait, et criait qu'il n'avait pas triché.

Je proposai de rechercher combien il y avait de jeux connus dans l'appartement. On me répondit : Quatre jeux. Nous en comptâmes six ou sept. Les jeux n'étaient pas entiers, mais il y avait des cartes de six ou sept jeux. C'est alors que Garcia déclara qu'il ne s'en cachait pas, qu'il avait ajouté des jeux, qu'il les avait décachetés devant tout le monde, et il interpella Feuilhade à ce sujet. Feuilhade le démentit énergiquement. Garcia n'osa pas maintenir son dire, mais il nous dit : Messieurs, vous êtes joueurs, vous me comprenez. J'avais gagné avec les cartes de la rue de la Paix, j'y croyais la veine attachée. — Garcia ne voyait pas que par là il se coupait!

Peu après on trouva les bandes des jeux de cartes, puis on trouva d'autres cartes sur Garcia; Tolstoy les tira de sa poche et les jeta à ses pieds. Je n'avais pris part à tous ces incidents que jaloux que j'étais de prouver mon dire. Dès lors, je me tins à l'écart et cessai d'avoir un rôle actif dans la scène.

D. Vous avez été surpris, dites-vous, de rencontrer Calzado et Garcia : pourquoi cela? — R. Parce qu'il avait été question d'une soirée de thé, et non pas de jeu. Nous ne voyions pas ces messieurs.

D. Mais d'où provenait votre étonnement? Est-ce seulement de ce qu'ils étaient des intrus au milieu de vous, ou des gens que vous ne vouliez pas recevoir à cause de ce que vous saviez sur leur compte? — R. J'avais entendu conter sur Garcia une histoire du Cercle impérial, et j'avais toute confiance dans les personnes qui avaient eu à s'en plaindre. Quant à Calzado, je n'avais rien entendu de positif, mais bien des choses planaient sur lui.

D. Lesquelles? — R. On disait que si, comme directeur des Italiens, il payait de beaux appointements à ses acteurs, il savait les leur reprendre. On disait que Tamberlick avait perdu, en jouant contre lui, tous ses beaux appointements ou peu s'en faut. Et puis il arrivait avec Garcia, dont je me défiais déjà...

D. Savez-vous le fait qui se serait passé chez le duc Della Rocca? — R. Je n'en ai pas entendu parler.

D. Quelle était l'attitude de Calzado pendant qu'on fouillait Garcia? — R. Il était tranquille, dans un fauteuil, fumant, et ne disant presque rien, Cependant comme il manquait des sommes à l'appel, on dit qu'on allait nous fouiller tous

Calzado dit qu'il ne le voulait pas, qu'il ne le permettrait jamais, il résistait avec une extrême énergie. A la fin, il fallut céder, et on lui prit, ou il nous tendit son portefeuille, il contenait des billets de banque. Mais à ce moment j'ai vu entre ses jambes un paquet de billets, 15,000 francs environ. Or, nous étions tellement attentifs à cette chasse aux billets, nous avions tellement l'œil sur le tapis, qu'un billet ne pouvait rester une demi-minute inaperçu, et que nous eûmes tous la conviction que si ces billets se trouvaient sur le tapis, c'est qu'ils venaient de tomber à l'instant même.

Me Lachaud : Le témoin est il certain que Garcia ne soit pas sorti pendant le souper?

M. de Poix : Très certain.

Me Lachaud : Comment M. de Gramont a-t-il donc pu voir sortir Garcia?

M. de Gramont, rappelé : Je n'ai pas vu Garcia pendant le souper; j'étais loin de lui.

M. de Poix : En effet, M. de Gramont était assez loin : il y avait quantité de fleurs sur la table, qui cachaient les convives. Mais, pour moi, j'étais vis-à-vis de Garcia.

Me Lachaud : Avez-vous entendu Garcia offrir une association à M. Demidoff?

Le témoin répète qu'en rentrant du cabinet où il avait séjourné, Garcia proposa à M. Demidoff de prendre dans son jeu moitié, un tiers, un dixième même. Demidoff répondit qu'il ne jouait pas, surtout avec les gens qu'il ne connaissait pas.

M. le président : Qu'il n'y ait pas confusion! Il y a eu deux jeux et trois banques. Deux banques avant le souper, au 30 et 40. Le produit de ces banques fut pour Miranda. Après le souper, nouveau 30 et 40. C'est encore Miranda qui gagne. Puis Garcia s'absente, il vient s'asseoir près de M. de Gramont, il reçoit le talon de ses mains, et gagne comme on sait.

Me Lachaud : La défense accepte ces faits. Elle veut savoir seulement si l'association proposée à M. Demidoff était pour le baccarat.

M. de Poix : Oui, et M. Demidoff a refusé.

D. A ce moment, Calzado a-t-il donné des fonds à Garcia? — R. Je ne sais pas, M. le président. Je ne sais pas ce que Garcia avait d'argent devant lui, ni d'où cet argent lui venait.

M. le marquis de Vivens, propriétaire, demeurant rue Duphot, 14, a vu la partie d'écarté entre Garcia et Calzado; il a assisté, après souper, au baccarat tournant. Calzado pariait pour Garcia. Il n'a pas vu tomber les billets du pantalon de Calzado, il était placé devant le prévenu de telle sorte qu'il ne pouvait pas voir ce qui tombait entre ses jambes.

M. de Breuilly, demeurant rue de l'Université, 82, déclare que c'est Calzado qui a avoué son association avec Garcia; il sait le fait que par l'aveu de ces messieurs. Il a vu pourtant que Calzado était intéressé pour 4,000 fr. dans le coup où Miranda perdit 30,000 fr. Garcia dit en effet à Calzado : « La voulez-vous? » Calzado était de plus pour 7,000 fr. dans le coup de 60,000.

Il ne sait pas si ces messieurs étaient associés pour le trente et quarante.

Garcia a parlé de son association pour expliquer comment il était possible qu'il eût joué 50,000 fr. qu'il n'avait pas, comme le lui objectait M. de Miranda.

A table, Garcia était à une extrémité; Calzado à gauche du témoin, vers le milieu. Il y avait entre eux, deux ou trois personnes.

Le témoin Feuilhade demande la permission d'ajouter à sa déposition :

Il dit qu'il est certain que Garcia lui a dit, au sujet des cartes ajoutées : « Mais je l'ai dit devant vous. » Je me retournai alors, dit M. Feuilhade, et je lui dis : « Vous n'êtes pas dans votre bon sens, vous n'avez rien dit de pareil. » Et sur ce, Calzado ajouta : « Garcia, vous vous trompez, vous n'avez pas dit cela à M. Feuilhade. »

M. Bronchon, négociant, trente trois ans, avenue de Saint-Cloud, dépose sur la partie de 30 et 40 organisée par Garcia au moyen d'une table de cuisine. Il lui parut que Calzado et Garcia étaient associés; c'est du moins son impression. Il savait à Garcia peu d'argent, et en concluait que Calzado lui en prêtait. Le témoin raconte ensuite la partie de baccarat après souper, le petit jeu d'abord, puis le gros jeu de Garcia, que Calzado soutenait de 5,000, de 7,000 fr.

M. Tronchon confirme sur les autres points le récit des témoins qui l'ont précédé.

M. Robert de Brimont, vingt-sept ans, sous-lieutenant au 23e régiment, a remarqué la partie d'écarté jouée par Garcia et Calzado. Elle ne lui a pas paru sérieuse. Quand l'un d'eux avait de la couleur demandée par l'autre, il n'en donnait pas; ils prenaient les levées arbitrairement et tour à tour.

Il a assisté à la chasse aux billets; il y en avait des paquets jetés dans les trois pièces. Il vit un paquet tomber de la jambe gauche du pantalon de Garcia, et le remit à Mme Barucci.

Calzado a d'abord refusé d'être fouillé, puis s'est laissé faire, et les liasses sont tombées de son gilet, de son pantalon, de ses poches. On trouva entre ses jambes une liasse de 15 à 20,000 francs.

M. le vicomte de Noblet, rue de la Ferme, 2, sait très peu de chose. Il a constaté seulement que la partie d'écarté n'était pas sérieuse.

Mme Sydonie Fromont, femme de chambre chez Mme Barucci : M. Garcia est sorti de table, et a demandé les lieux d'aisances. Il y est resté très peu de temps. Mais il paraît qu'il y est revenu une seconde fois, car un peu plus tard on m'a dit que M. Garcia était encore au cabinet, Il y est demeuré cette fois un quart d'heure.

Calzado, lui aussi a demandé les cabinets. Il vint au vestiaire, et demanda son paletot, ajoutant qu'il avait perdu son numéro. Je le cherchai sous le tas, et dans sa poche M. Calzado prit quelque chose. Il demanda ensuite où l'on pouvait fumer. On lui indiqua une pièce. Il revint au vestiaire une seconde fois, et enfin s'en alla aux lieux des domestiques. Personne ne les lui avait indiqués.

M. Mongenot, rentier, soixante ans :

Je fais partie, depuis trente ans, d'une société qui se réunit toutes les semaines chez Hamel-Véfour-Tavernier, pour dîner et faire la partie. M. Calzado nous fut présenté en 1858. A la fin de 1859, en novembre, il y eut chez nous une partie de baccarat, où l'on remarqua que certaines cartes étaient légèrement cornées : c'étaient tous les *huit* et tous les *neuf*, cartes fort importantes pour le baccarat. Nous eûmes quelques soupçons.

D. Sur qui? — R. Après cette remarque, on prit les cartes qui étaient cachetées; on les ouvrit : elles étaient toutes marquées aussi, et encore les *huit* et les *neuf*. Comment était-ce possible? Notre société crut devoir se dissoudre aussitôt.

Quinze jours après nous nous retrouvâmes chez Tavernier tous à peu près les mêmes. On parla alors de l'affaire qui était arrivée à M. Calzado à la Havane, et où il y aurait eu substitution de cartes. Nous conçûmes quelques soupçons sur lui.

D. S'est-on expliqué entre vous? — R. Nous ne savions pas qui ce pouvait être, qui avait marqué nos cartes. On parla de cette affaire de la Havane, nous avons cru que c'était lui. Depuis, nous ne l'avons plus jamais revu, et personne ne lui avait pourtant fait savoir qu'il n'eût plus à se représenter.

D. Ce qu'il importe de savoir, c'est ceci : Calzado, prévenu que la société allait se reconstituer, s'est-il fait justice à lui-même en ne se représentant plus, ou ne s'est-il plus représenté parce qu'on ne l'aurait pas prévenu? — R. Je ne le connaissais pas personnellement. Nous sommes convenus, à plusieurs, de reconstituer la société; je ne sais pas si on ne lui en a rien dit.

D. Quand vous avez découvert que les paquets cachetés contenaient des cartes marquées, n'avez-vous pas fait d'enquête, questionné dans la maison? — R. Nous avons été surpris au dernier point.

D. Mais vous n'avez pas fait de questions, vous n'avez pas interrogé Mme Tavernier? — R. Nous n'avons fait aucune question.

Mme Tavernier, restaurateur au Palais-Royal, dépose qu'elle recevait tous les vendredis la société de M. Mongenot; qu'elle leur descendait avant dîner, dans une petite corbeille, des cartes et des cigares. Un jour, elle a rencontré dans l'escalier un monsieur qu'elle ne connaissait pas; il descendait avant le dîner. On lui a dit que c'était M. Calzado. M. Mongenot ne s'est pas plaint directement des cartes changées, mais le témoin a entendu parler de l'incident.

M. Letellier, maître d'hôtel chez Tavernier, a vu Calzado venir à la société du vendredi. Mme Tavernier y portait les cartes une heure avant le dîner; elles restaient à la discrétion de tout le monde.

M. Lafont, garçon du restaurant Tavernier, dit qu'il portait les cartes aux joueurs du vendredi après le dîner.

Letellier, rappelé, dit que c'était avant le dîner presque toujours, très rarement après.

La liste des témoins à charge est épuisée,

On entend deux témoins à décharge, le sieur Forcy, coiffeur, et son garçon. M. Calzado s'habillait chez Forcy, quand il allait dans le monde après le théâtre. Il est venu le 4 février et s'est fait coiffer et habiller. Son pantalon était si étroit qu'il a fallu que le garçon se baissât pour le tirer sur les bottes.

M. le président adresse un dernière question à M. de Miranda au sujet de la réputation que M. Calzado aurait, suivant lui, laissée à la Havane.

M. de Miranda : Ce qu'on raconte à la Havane, à Madrid, à Paris, partout où le nom de Calzado est prononcé, c'est ceci : Calzado aurait fait fabriquer en Espagne des cartes bizeautées. Il en aurait chargé un navire pour la Havane. A la Havane, il fait acheter toutes les cartes disponibles, puis, le navire arrivé, il annonça la vente à vil prix des cartes d'Europe.

Naturellement tout le monde se jeta dessus, et elles se trouvèrent dans tous les magasins; si bien que M. Calzado pouvait faire acheter des cartes chez le premier marchand venu : il jouait toujours avec ses cartes. Voilà ce qu'on raconte partout, ce que m'ont conté des officiers espagnols à la Havane, où j'ai servi, et à Paris des Havanais. On ajoutait qu'ainsi il avait beaucoup gagné, beaucoup ruiné.

INTERROGATOIRE DE CALZADO.

D. Calzado, levez-vous. Vous connaissez la prévention qui pèse sur vous. Convenez-vous avoir été le complice de Garcia, avoir trompé au jeu avec Garcia, dans une soirée chez Mme Barucci? — Le prévenu, qui paraît ne pas avoir une parfaite intelligence de la langue française, ne comprend pas d'abord la question qui lui est posée. M. le président la lui répète. Il dit alors vivement : Non, pas du tout.

D. Depuis combien de temps êtes-vous en France? — R. Depuis 1855.

D. D'où veniez-vous alors? — R. D'Amérique.

D. C'est bien vague. Dites de quelle Amérique? — R. Je venais de la Havane.

D. Vous avez entendu ce qu'on a dit de votre séjour à la Havane. Il y court des bruits, qui peuvent être mensongers; qu'avez-vous à dire à cet égard? — R. Mon avocat produira une lettre du commandeur-général de la Havane, qui atteste mon honorabilité. Il n'y a pas un mot de vrai dans toutes ces histoires! pas un mot!

D. Vous n'avez jamais été intéressé dans aucune affaire de vente de cartes? — R. Jamais.

D. Cependant vous avez joué à la Havane? Vous avez gagné? — R. J'ai quelquefois joué, gagné quelquefois. C'est que j'ai fait des affaires; j'ai envoyé des navires chargés de tabac en Californie.

D. On ne vous demande pas si vous avez fait des bénéfices, comme c'était votre droit, dans des spéculations commerciales. Je vous demande si vous avez gagné au jeu, à la Havane? — R. Je crois que j'ai plus gagné que perdu.

D. Que fîtes vous en arrivant en France? — R. Des entreprises de théâtre jusqu'à présent.

D. Restiez-vous constamment à Paris? — R. J'allais l'été à Hombourg et à Wiesbaden.

D. Ce sont des lieux connus, non seulement des joueurs, mais de tout le monde, pour des lieux consacrés au jeu. — R. Oui, j'y allais, et je jouais, quinze jours tous les ans.

D. Gagniez-vous? — R. La première année, 150,000 fr., la seconde, 134,000 fr.

D. Et c'est de là qu'est venue votre réputation de joueur, C'est évident. Car vous avez cette réputation, vous le reconnaissez vous-même, puisque vous passiez dans les jeux d'Allemagne quinze jours tous les ans, et quinze jours utiles, comme vous venez de le dire. C'est là que vous avez connu Garcia? — R. Oui, comme un homme qui faisait grand bruit en Allemagne et partout où l'on jouait. Je l'ai vu pour la première fois il y a trois ans, à Bade. Il avait perdu tout l'argent qu'il avait sur lui. Il vint à moi et me dit : « Je ne vous connais pas, mais je connais votre fils. J'ai besoin de 1,000 francs pour m'en retourner et payer quelques dettes. » Je lui prêtai ces 1,000 fr.

D. Voilà une grande facilité. — R. C'était mon compatriote.

D. Mais un compatriote de peu de consistance; c'est vous qui l'avez dit. Vous ne le connaissiez que comme un joueur? — R. Je ne savais pas.

D. Vous a-t-il remboursé vos 1,000 fr.? — R. Il me les a remboursés quatre mois plus tard. Je me trouvais au café Napolitain. M. Garcia vint à moi, et il me dit : Je suis allé chez vous, mais ne vous ayant pas rencontré, je n'ai pu m'acquitter. Voici votre argent. Il me remboursa de lui-même, sans réclamation.

D. Quand avez vous revu Garcia? — R. L'an dernier, à Hombourg, en août. Il avait beaucoup perdu; je lui prêtai jusqu'à 13,000 francs.

D. Comment cela? — R. Je lui remettais 1,000 francs tous les jours, pour voir s'il pourrait faire quelque chose.

D. Vous voyez donc bien que ce n'est pas en compatriote que vous prêtiez, mais que vous prêtiez en qualité de joueur à un autre joueur. — R. Il avait encore 2 ou 300,000 francs alors. Je le savais. Il avait beaucoup perdu.

D. Vous avez dit en effet dans l'instruction qu'il passait pour avoir gagné 3 ou 4 millions au jeu. Vous l'aviez cru? — R. Je le croyais, et je lui prêtais pour cela.

D. Mais vous, joueur, vous savez bien qu'on ne voit jamais ce qu'un joueur possède, qu'il devient pauvre du jour au lendemain. Vous prêtiez donc sans garantie? — R. C'est aussi qu'il avait une bonne réputation.

D. Et vous, à cette époque, vous étiez en gain? — R. A Enghien, non. (Rires.)

D. Je vous demande si vous étiez en gain, si vous aviez fait des bénéfices? — R. J'avais quitté Hombourg avec 82,000 francs, et j'avais alors 120,000 francs. Je n'ai pas voulu prêter à Garcia plus de 13,000 fr.

D. Et à Wiesbaden vous avez reperdu. En somme, vous n'avez ni gagné ni perdu? — R. En somme, j'ai fait un bénéfice de 2 ou 3,000 fr.

D. Quand avez-vous revu Garcia? — R. Il est resté deux ou trois mois à Hombourg. Il m'a remboursé 6,000 fr. sur 13,000, il me doit le reste.

D. Avez-vous quelquefois joué avec lui? — R. Jamais.

D. N'avez-vous jamais joué dans des parties organisées par lui? — R. J'ai joué devant lui au cercle espagnol, et en tout j'ai perdu 10,000 francs.

D. Garcia vous avertit dans les premiers jours de février que vous seriez invité chez Mme Barucci. — R. Il me dit : « Vous connaissez Mme Barucci. Vous serez invité dans trois ou quatre jours chez elle. On doit jouer beaucoup. »

D. C'était donc l'appât du jeu qui vous y conduisait? — R. Non pas, car j'étais fort occupé à mon théâtre. Je ne voulais pas seulement jouer. J'allais pour voir le logement de Mme Barucci. (Rires nombreux au fond de l'auditoire.)

M. le président ; Ces rires sont indécents. Comment! voilà un étranger sur lequel pèse une grave inculpation. Il ne connaît pas même bien notre langue, la langue dans laquelle on l'interroge, et l'on rit de sa manière de s'exprimer! Cela est indécent. Huissiers, que je ne répète pas cet ordre : expulsez quiconque se permettra de rire.

Calzado : J'ai dit au commencement à Garcia que peut-être je n'irais pas.

M. le président : Oui, mais on vous dit que l'on jouerait, et cela vous décide. Enfin, vous prétendez n'être allé là que pour voir l'appartement de Mme Barucci.

D. Vous avez trouvé Garcia chez Mme Barucci? — R. Oui.

D. Et pas d'autres personnes de vous connues? — R. M. de Miranda aussi, que j'avais vu au Cercle espagnol.

D. N'est ce pas avec lui que Garcia vous avait promis que l'on ferait gros jeu? — R. C'était avec le monde invité. Il n'a pas parlé de Miranda.

D. Vous rencontrant ainsi avec Garcia, lequel a parlé de jeu à l'autre? — R. C'est Garcia. Il m'a proposé, en espagnol, de nous associer. J'ai dit non, d'abord, puis j'ai fini par donner 10,000 francs, et il a fait une banque de 20,000 francs, qui a sauté.

D. Ne lui avez vous pas dit : « Mais vous êtes fou avec votre trente et quarante. » Pourquoi cela? — C'est qu'il y a deux ou trois ans, il a fait de grandes pertes au trente et quarante.

D. C'était pourtant au trente-et-quarante qu'il venait de gagner 50,000 fr. Il n'était donc pas si fou de continuer son trente-et-quarante? — R. C'est vrai, mais il avait gagné seulement une partie de Miranda.

D. Garcia vous avait-dit qu'il avait des cartes dans sa poche? — R. Oui, il me dit que c'étaient des cartes de son club. Je lui dis : Ne faites pas cela, ceci ne se fait pas dans la société. Dans une maison de jeu cela se ferait seulement.

D. Est-ce qu'il est permis d'ajouter des cartes dans les maisons de jeu? Est-ce que cela entre dans les habitudes de ceux qui les fréquentent? Vous vous connaissez en maisons de jeu; renseignez-nous à cet égard? — R. Je ne connais que les maisons comme il faut. J'ai dit que cela ne se faisait pas.

D. Et cependant vous donnez votre argent à Garcia? — R. J'avais déjà donné 10,000 francs. Je croyais qu'il jouait avec les cartes de la maison.

D. L'aviez-vous surveillé? — R. Non.

D. Cela ne lui profitait pas d'abord. Il est positif qu'avec les cartes de la maison il perdait. Il perdait trois banques. Cela faisait-il beaucoup? — R. 10,000 francs pour la première. Pour la deuxième, il me demanda 10,000 francs, je les lui donnai. A souper, il se plaça près de moi. Nous causâmes en espagnol. Il me demanda de lui prêter encore 10,000 francs, je lui en donnai 20,000.

D. Il n'avait donc plus rien à la dernière banque? — R. S'il est vrai qu'il avait eu entrant 14 ou 15,000 francs, il devait lui rester 5,000 fr. Il n'avait pas fourni à la seconde banque, pour laquelle je lui avais prêté 10,000 francs devant tout le monde.

D. A ce moment-là, a-t-il parlé des jeux qu'il avait sur lui? — R. Pas un mot.

D. Remarquez pourtant : il disparaît après la troisième banque, il reste une demi-heure aux lieux d'aisances. N'avez-vous pas remarqué son absence? — R. Oui, monsieur.

D. Et vous savez qu'il a des cartes à lui. Il revient. Jouiez-vous dans son jeu à la partie de baccarat? — R. Oui.

D. Or, tout le monde voit qu'il use de cartes arrangées. Pour vous, cela devait être plus visible que pour tout le monde, puisque, seul, vous étiez prévenu par Garcia lui-même. — R. J'étais au salon en ce moment-là. Je ne savais pas s'il jouait avec ses cartes ou avec celles de la maison.

D. Puisque vous saviez qu'il avait apporté des cartes, puisque vous étiez dans son jeu, voilà bien des raisons pour tenir votre attention plus éveillée. — R. J'étais dans son jeu au trente-et-quarante. Je n'étais pas son associé au baccarat.

D. Mais les témoins, qu'en faites-vous? Le témoin Vygneauville par exemple a dit que vous étiez pour 4,000 fr. dans le coup de 30,000 fr.? — R. Je ne sais pas. J'ai gagné de 3 à 4,000 fr., je ne sais pas dans quel coup de baccarat; je venais de perdre 10 à 12,000 fr. avec Miranda, qui seul avait gagné. Garcia arrive et me provoque à prendre 1,000 fr. dans son jeu. Je n'ai rien joué dans le dernier coup; j'ai joué trois ou quatre fois seulement dans son jeu au baccarat.

D. Mais ce jeu était frauduleux? — R. Je ne savais pas de quelles cartes Garcia se servait.

D. Mais la mise monte à 64,000 fr. M. de Miranda perd. N'y étiez vous pour rien? — R. Il me restait 16,000 fr. J'avais en entrant 1,500 fr. Reste 14,500 fr. gagnés au baccarat, avec les bonnes cartes.

D. Qu'a dit Garcia quand on l'a interpellé comme voleur? — R. Il a dit que l'année d'avant il avait perdu jusqu'à 3 millions, qu'il était honnête homme.

D. Il ne s'agissait pas de cela. Que lui a-t-on dit alors? — R. On a dit autour de moi : Rendez l'argent.

D. Savez-vous où il est allé, quand il a quitté la table? — R. Je l'ignore.

D. Avoua-t-il qu'il était allé aux lieux? — R. Je n'ai pas entendu.

D. Vous l'avez déclaré pourtant dans votre interrogatoire. — R. Il m'a dit qu'il avait ajouté deux jeux devant tout le monde.

D. Pourquoi ne l'avez vous pas dit à tous ces messieurs? — R. J'étais confondu.

D. Etiez vous d'avis qu'il restituât? — R. Oui. Et il a rendu 40 ou 50,000 fr. d'abord.

D. Tout cela ne vous a pas semblé singulier? Enfin on l'a fouillé. Et vous, pourquoi avez vous refusé de vous laisser fouiller? — R. Parce que je croyais avoir bien gagné, parce que je n'avais rien vu.

D. Vous vouliez pourtant qu'il restituât? — R. C'était son affaire, et non la mienne.

D. Mais c'étaient les mêmes coups qui vous avaient fait gagner, et les mêmes cartes? — R. Oui, j'y étais pour quelque chose. Je croyais avoir bien gagné.

D. Il est tombé de votre pantalon 14,000 fr. Vous le niez; vous voulez établir que votre pantalon était trop étroit? — R. Je n'avais à moi que 16,000 fr.

D. Pure allégation. Les témoins attestent le fait. — R. Les témoins peuvent dire ce qu'ils veulent.

M. le président : Ce sont pourtant des témoins dignes de foi, des témoins désintéressés; M. Feuilhade, M. de Chambrun, M. de Caderousse, M. de Poix, Mme Barucci.

D. Mais pourquoi ne pas vous être laissé fouiller? — Cela blessait mon amour-propre.

D. Les autres n'étaient pas si susceptibles. Le marquis de Vivens vous l'a dit, on le fouillait bien, lui. — R. C'était pour décider Garcia. Je n'avais que 16,000 fr. dans mon portefeuille.

D. Ce qui prouverait entre Garcia et vous plus d'intimité que vous ne voulez dire, c'est qu'il est venu chez vous après la scène du 4 février? — Oui, la veille de son départ. Mon secrétaire lui a fait prendre une tasse de bouillon.

D. Expliquez-vous sur la partie d'écarté simulée? — R. J'avais à peine touché les cartes quand Garcia a invité Miranda à jouer. Il a refusé. Nous avons à peine joué une fois, je crois bien même sans servir la couleur. Il n'y avait pas d'enjeux. M. de Miranda ne voulant pas jouer, j'ai pris les cartes et dis : Le jeu est fini.

Le prévenu nie énergiquement le fait qui se serait passé chez le duc della Rocca. Il proteste également contre le récit de Mongenot. Il a fréquenté cette société de Véfour, il y a perdu 180,000 francs en quelques mois. Il est allé une dernière fois pour payer tout le monde, s'est acquitté, et ayant vent de toutes ces infâmes histoires, il n'a plus voulu y remettre les pieds.

Sur une question de Me Laurier, avocat de M. de Miranda, Calzado répond qu'il ne sait plus qui lui a indiqué chez Mme Barucci les lieux des domestiques. Il y est resté une demi-minute.

M. de Chambrun, capitaine d'infanterie, est entendu sur le fait qui se serait passé chez M. della Rocca. Il ne l'a su qu'au cercle, comme un bruit, un propos vague.

L'audience est suspendue.

Après une courte suspension d'audience, M. l'avocat impérial Aubépin a la parole.

Dans un exposé rapide, l'honorable organe du ministère public, après avoir résumé les faits qui résultent de l'instruction et des débats, il signale la part de responsabilité à faire à chacun des deux prévenus dans les faits matériellement constatés, il continue en ces termes :

Pour nous, quand nous réfléchissons sérieusement à la part de responsabilité qui doit incomber à Calzado, deux faits nous suffisent pour la rencontrer et la constater. Dans la partie de baccarat, il savait que des cartes avaient été apportées par Garcia, il le savait par Garcia lui-même, qui le lui avait dit pendant la partie de trente-et-quarante qui avait précédé celle du baccarat. Voilà le premier fait. Le second, je le trouve dans son impassibilité pendant que, au dire de tous les joueurs, se succédaient dans la banque de Garcia les coups les plus extraordinaires, les plus surprenants, les plus insolemment heureux. Il était calme, impassible, pourquoi? Parce qu'il était prévenu, parce qu'il était dans le secret de Garcia, parce qu'il partageait avec lui le gain qui en revenait.

Je sais bien que Calzado, pour se justifier, a dit que Garcia avait proposé à M. Demidoff de s'associer à sa banque, mais je vois dans cette allégation, non une justification, mais une habileté de plus. Le pavillon couvre la marchandise, et il était fort adroit de la part de M. Garcia de chercher à s'abriter sous un beau nom.

Tout, dans la cause, révèle l'association de Calzado avec Garcia; mais enfin s'il n'est pas son associé, sa conduite est toute tracée. Garcia dévoilé, il va le mépriser, le dédaigner, le fuir. C'est tout le contraire qu'il fait; le lendemain, il le voit, il le voit le surlendemain, et quelques jours après il l'admet à sa table. Vous savez comme il s'est défendu de ce dernier fait. Il a dit que c'était presque subrepticement que Garcia s'était glissé chez lui, qu'il ne l'y avait pas convié, qu'il n'y est resté que quelques minutes. Misérable défense que celle-là! Dans de telles circonstances, vous n'aviez qu'un parti à prendre, celui de jeter Garcia à la porte. Ce parti, vous ne l'avez pas pris; vous l'avez admis chez vous, à votre table, où il vous a fait confidence de ses projets pour réparer l'échec subi par sa bonne fortune.

Vous parlerai-je de Calzado à la Havane? Non, je n'en dirai plus rien; je n'en dirai pas davantage de cette partie chez un honorable avocat, mais je ne passerai pas sous silence le fait dont le témoin Mongenot a cercle, et où tous les 8 et les 9, et on sait de quelle importance sont ces deux cartes dans ce jeu, étaient cornés. Vous savez que la même constatation a été faite dans des cartes trouvées dans une corbeille. Calzado va-t-il dire que pour cette fraude les soupçons ont pu se porter aussi bien sur un déposé, cette partie de baccarat tenue par Calzado dans un autre que sur lui? Voici notre réponse : Huit jours après cette partie on liquidait la société du cercle, et huit jours après la liquidation elle était reconstituée avec les mêmes personnes, avec les mêmes sociétaires; un seul y manquait, c'était Calzado. Pourquoi cette exclusion? et s'il n'a pas été exclu, pourquoi, de sa part, cette abstention? Poser la question, c'est la résoudre; tout le monde comprend. Cela, cependant, n'est pas une preuve contre Calzado dans le procès actuel, mais c'est un soupçon grave contre sa moralité, et la justice doit faire état de tout ce qui touche à la moralité d'un prévenu.

Voilà pour Calzado. Quant à Garcia, je n'ai rien à en dire; les débats sont accablants contre lui, mais pour que vous le connaissiez tout entier, laissez-moi vous lire une lettre qu'il écrivait au lendemain du 4 février à M. de Miranda, et vous verrez par cette lettre que le soin de son honneur l'inquiétait beaucoup moins que celui de sa fortune, que sa position dans les différents cercles de l'Europe.

M. de Miranda a fait de cette lettre l'usage qu'il en devait faire, il l'a remise à la justice; je dois dire qu'il a fait cette remise avec regret, avec le sentiment douloureux qu'éprouve tout honnête homme à nuire à son semblable, si coupable qu'il soit; mais enfin cette remise il l'a faite; nous avons la lettre, et nous avons le droit de nous en servir pour faire connaître Gracia tout entier. Voici la lettre :

« 5 février.

« Monsieur de Miranda,

« L'autre nuit ils se sont donné tous la parole d'honneur de ne rien dire; mais hier, ils ont tout raconté partout, et le président de mon cercle, aux oreilles duquel la nouvelle est parvenue, exige de moi, afin d'éviter qu'il ne m'arrive un plus grand malheur, une déclaration faite par deux ou trois personnes les moins hostiles pour moi, disant que lorsque j'ai rendu l'argent, je l'ai fait en écartant la question de jeu, et seulement comme affaire de conscience et d'accommodement. Vous pouvez tout; veuillez donc parler à M. Feuilhade,

à Tronchon, et enfin aux personnes qui vous inspireront plus de confiance pour faire cette déclaration, qui m'est due, de droit, puisque, comme vous savez, si j'ai rendu l'argent, je l'ai fait à condition de me donner tous leur parole d'honneur de le recevoir non comme question de jeu, mais comme question d'arrangement. Je vous supplie, monsieur de Miranda, de vouloir faire ceci pour moi, à titre de compatriote; vous pouvez le faire, et il suffira qu'avec une ou deux autres personnes vous veniez dire ceci dans mon cercle, C'est bien assez de perdre ma position à Paris, comme je viens de la perdre pour toujours, mais vous ne pouvez pas permettre que je sois aussi perdu pour toutes les autres villes de l'Europe, car si je suis chassé du cercle, je suis perdu partout.

« La nuit précitée, avant de rendre l'argent, j'étais fort, mais je le fis par un sentiment de générosité, parce que j'ai du cœur, tandis que ces gens là n'ont pas le moindre sentiment. Quant à vous, c'est bien différent, et je crois impossible que vous puissiez consentir à ma perte totale. Je vais partir, et je laisse entre vos mains le soin de me sauver ou de sauver ma réputation dans mon cercle. Nous ne nous reverrons peut être jamais: laissez-moi au moins le souvenir que ce sera vous qui m'aurez délivré en partie du malheur qui m'accable.

« Votre etc.,

« V. GARCIA. »

M. l'avocat impérial donne aussi lecture d'un post-criptum dans lequel Garcia prie instamment et fréquemment M. de Miranda de le faire payer d'une certaine somme d'un sieur Wilson, somme qui lui est indispensable, dit-il, pour se rendre à l'étranger.

Je n'ai rien de plus à dire, messieurs, si ce n'est de rappeler que les insinuations de Garcia contre ceux qui, à son égard, avaient poussé si loin la courtoisie, dans cette soirée si honteuse pour lui, insinuations qu'il a osé répéter dans les journaux, sont le fait d'un homme sans cœur comme sans reconnaissance. Il ne m'appartient pas de défendre ces hommes, qui se défendent d'eux mêmes; mais il m'appartient de flétrir celui qui a voulu leur infliger un blâme immérité.

Et maintenant, en droit, avons-nous raison contre les prévenus, comme nous avons prouvé que nous avions raison en fait?

Autrefois, les tromperies au jeu, cela s'appelait *filouterie*. Ménage nous apprend d'où nous vient ce mot. Autrefois, dit il, on appelait filou un petit instrument en cuivre, percé de trous, qu'on faisait rouler sur un plan incliné. Au moyen de quelques grains de plomb on pouvait changer la chance et faire arriver l'instrument au but en faisant pencher de côté le plan incliné. La tromperie découverte, on ne joua plus au filou, mais le nom resta à l'action de tromper au jeu.

Le mot *filouterie* se retrouve dans le texte de l'article 401. On hésita longtemps l'appliquer en ce qui regarde les tromperies au jeu, pour le remplacer par le mot *escroquerie*, mais enfin, en 1846 et 1847, la Cour de cassation, en audience solennelle, a résolu la question. Le rapporteur voulait conserver le mot *filouterie*; le ministère public voulait y substituer le mot *escroquerie*; d'autres voulaient que ce fût un vol; c'était aller trop loin. Enfin, plus récemment, un arrêt du 16 mars 1860, a décidé de nouveau la question, en déclarant que la tromperie au jeu était caractérisée par les manœuvres frauduleuses qui constituent l'escroquerie. Appliquez cet arrêt aux faits qui vous sont déférés, et vous n'avez pas à hésiter. Dans l'ensemble de ces faits, vous voyez une série d'actes frauduleux qui avaient pour but de faire croire à M. de Miranda et autres que le jeu était sérieux et loyal. Dans ces actes frauduleux, quel est l'auteur? c'est Garcia. A-t-il un complice? évidemment, et ce complice, c'est Calzado, qui fait corps avec lui. L'un trompe comme banquier, l'autre comme joueur, ou mieux en voulant faire croire qu'il est joueur sérieux.

J'en ai fini, messieurs, et je n'ai qu'un dernier mot à dire. Les faits n'ont pas besoin d'être qualifiés, ils se qualifient d'eux-mêmes. La conscience publique n'a pas attendu votre jugement pour s'émouvoir; elle s'est émue d'elle-même, mais cela ne suffit pas. Il n'est pas bon que la conscience publique reste longtemps en alarme, livrée à elle-même, à ses commentaires, à ses suppositions; ce qu'il lui faut, c'est une réparation, c'est le souvenir qui reste de faits honteux, après une décision qui donne une juste et digne satisfaction. Nous persistons dans nos réquisitions.

L'audience est suspendue et renvoyée à ce soir, huit heures.

Audience du soir.

L'audience est reprise à huit heures et demie, au milieu d'un auditoire qui, pour n'être pas le même, n'en est pas moins complet. Les jeunes avocats y sont toujours nombreux, et quelques dames, bravant la fatigue d'une séance qui se prolonge depuis plus de neuf heures, se retrouvent à leur place.

La parole est donnée à Me Laurier, avocat de M. de Miranda, partie civile.

Me *Laurier*: Messieurs, vous avez entendu un réquisitoire si complet, si médité, et si bien dit, que par là ma tâche se trouve singulièrement amoindrie. Cependant, dans cette affaire, il est un point d'honneur qui ne peut me dispenser d'établir la situation d'honneur, et par là même la démarcation qui existe entre cette barre et celle-ci. Si les personnages que vous avez à juger s'étaient tenus dans la limite de la modération qui leur était tracée, M. de Miranda ne se serait pas porté partie civile dans ce procès. Mais MM. Garcia et Calzado ont des amis qui ont produit des récriminations violentes contre plusieurs, et entre autres contre M. de Miranda.

Après que M. Garcia eut écrit cette lettre humiliée et ambiguë que vous savez, s'adressant à la publicité, il fatiguait une certaine presse de ses protestations, et il insinuait des choses qu'un homme de cœur ne peut laisser passer, s'engageant sur l'honneur de se présenter à l'audience pour se justifier et confondre ses accusateurs. Or, l'audience est venue, et M. Garcia a continué à laisser la frontière entre lui et l'article 405 du Code pénal.

Quel est l'homme que M. Garcia a voulu noircir? M. de Miranda est le fils d'un ancien ministre d'Espagne, et sa mère remplit encore aujourd'hui une haute fonction près de la reine d'Espagne. Il a été élevé dans une école militaire, en est sorti sous lieutenant, puis lieutenant; nommé chevalier d'un ordre d'Espagne, officier d'un second ordre, et enfin il a été nommé chambellan de la reine d'Espagne. On a prétendu qu'un attaché de l'ambassade d'Espagne, M. de Galbe, avait dit ne pas connaître M. de Miranda; c'est plus qu'une erreur, c'est une calomnie, car M. de Galbe ne peut ignorer que l'ambassadeur d'Espagne a présenté lui-même M. de Miranda à l'Empereur des Français.

Voilà ce qu'est M. de Miranda. Quel est M. Calzado?

Vous le savez déjà par les détails qu'on a donnés sur lui pendant son séjour à la Havane, et aussi de ce qui s'est passé dans la soirée de M. Della Rocca, je n'insiste pas sur ces deux faits. Mais, comme l'a fait le ministère public, je retiens le fait dont a déposé M. Mongenot: c'était dans un cercle; des cartes, des huit et des neuf, avaient été cornées. On jouait au baccarat, et comme au baccarat les huit et les neuf ont une grande importance, il était évident qu'un homme déloyal s'était glissé dans la partie; cela était d'autant plus certain, que des cartes qui n'avaient pas servi, qui se trouvaient encore sous leurs enveloppes, étaient également cornées. Malgré les soupçons qui planaient sur lui, M. Calzado n'en a pas moins continué à rechercher les grandes parties de jeu, et tout particulièrement il a tenu à être admis à la soirée où Mme Barucci conviait ses amis à l'occasion de la prise de possession de son hôtel.

Après ce que vous savez de cette affaire, je vous demande si la lettre dont il vous a été donné lecture peut avoir d'explication. Les voilà, ces grecs havanais, qui osaient écrire dans les journaux qu'ils ne savaient pas se trouver dans une maison galante, où on les avait vidés, mis à sec, qui se disaient enchantés d'avoir à comparaître devant la justice pour confondre leurs calomniateurs! Les voilà aujourd'hui. L'un, vous savez ce que les débats en ont fait; l'autre, qui était heureux de se présenter devant vous, il est absent.

Comment ces deux hommes se sont ils rencontrés? C'était à Bade, jamais ils ne s'étaient vus. M. Garcia, qui avait tout perdu au jeu, aborde M. Calzado et lui demande de lui prêter mille francs, alléguant pour tout motif qu'il connaissait M. Calzado fils. M. Calzado lui prête les mille francs, puis ils se séparent. De retour à Paris, M. Calzado, n'entend plus parler de M. Garcia; mais un jour il le rencontre dans un café, l'aborde, et M. Garcia, s'excusant, lui rend ses mille francs. Voilà le point de départ de l'intimité de ces deux hommes.

L'année suivante, ils se rencontrent à Hombourg. M. Garcia, encore une fois, était à sec; il a recours à la bourse de M. Calzado, qui, sans hésiter, lui prête 4,000 fr., et qui, pendant neuf jours, lui prête chaque jour un billet de 1,000 fr. pour essayer, dit-il dans son interrogatoire, si la veine ne lui deviendra pas favorable. C'était beaucoup de générosité de la part d'un homme qui a toujours prétendu ne pas connaître M. Garcia; mais, comme circonstance atténuante, il faut ajouter qu'au moment où il prêtait ces 15,000 francs à Garcia, M. Calzado était en belle humeur: il avait gagné 82,000 fr. à Hombourg. De Hombourg, M. Calzado va à Wiesbaden; M. Garcia l'y poursuit, demandant toujours de l'argent; mais la chance avait tourné, M. Calzado avait reperdu à Wiesbaden ce qu'il avait gagné à Hombourg, et cette fois il refuse.

De retour à Paris, M. Garcia ne s'empresse pas de rencontrer M. Calzado. C'est encore par hasard que ce dernier le rencontre; il lui reproche sa négligence à restituer, négligence d'autant plus inexplicable que le bruit court qu'il a gagné 4 millions depuis son retour. M. Garcia dit qu'il faut beaucoup rabattre de cet on dit, offre 6,000 francs à M. Calzado, qui les accepte et consent, le plus tranquillement du monde, à rester son créancier pour le surplus de la dette, soit 7,000 francs.

Tout cela n'est-il pas étrange entre deux hommes dont l'un prétend connaître à peine l'autre? Pour moi, je n'hésite pas à le dire, je vois en eux deux compères, deux hommes faits pour s'entendre, et qui se sont entendus.

Me Laurier entre ici dans la discussion des faits. Il termine ainsi:

Si ces faits ainsi appréciés vous laissaient un doute, j'en gémirais, car jamais l'évidence ne me paraît avoir été plus clairement démontrée.

Voyons le dernier trait de cette affaire. Après la scène poignante, horrible, dramatique, qui a duré quatre heures, que font ces deux hommes? Naïtamment, en secret, ils ont des conciliabules pour le partage. Je défie qu'on trouve une autre explication à ce fait que M. Calzado a reçu M. Garcia à sa table; ce fait dit tout; il dit tout haut que Calzado est le complice de Garcia, qu'il le domine, et qu'il a tout à craindre de lui, s'il n'use pas envers lui de ménagements.

Je sais bien qu'on peut dire de M. de Miranda et de quelques autres jeunes gens, que leur place n'était pas dans cette maison des Champs Elysées. Oui, c'est un tort qu'ils ont eu; ce n'est pas la place de fils de famille.

J'arrive à justifier les dommages intérêts que nous réclamons, et en passant et en terminant, je dois dire que la somme de 45,000 fr. que M. de Miranda réclame, il ne veut pas la conserver et la destine à des œuvres....

M. le président: Le Tribunal n'a pas à s'occuper de la destination des dommages-intérêts qu'on réclame.

Me *Laurier*: Je le sais, monsieur le président; je n'ai parlé de cette destination qu'en passant, et je n'y reviendrai pas.

Maintenant, pour justifier ma demande de 45,000 francs, je n'ai qu'un compte bien facile à faire. M. de Miranda était venu à la soirée avec 100,000 fr. Il a gagné tous les coups qui ont précédé le baccarat, soit 40,000 fr.: cela faisait 140,000 fr. Or, on lui a restitué 85,000 fr.; il lui restait 11,000 fr., ce qui fait 96,000 fr. Vous voyez que la différence en moins pour lui est de 44,000 fr.; nous en demandons 45; nous sommes donc dans les limites de notre droit.

M. le président: Maître Crémieux a-t-il quelque chose à ajouter à la plaidoirie de Me Laurier, dans l'intérêt de la partie civile?

Me *Crémieux*: Monsieur le président, je me réserve pour répliquer?

Après un court débat, Me Crémieux renonce à la parole, à moins que des attaques trop violentes contre son client ne soient produites.

La parole est donnée au défenseur de M. Calzado.

Me *Lachaud*: Messieurs, un très grand bruit se fait autour de cette affaire. A quelque point de vue qu'on l'envisage, elle est pleine d'enseignements. Mais je n'ai pas la mission de relever ces enseignements, puisque M. l'avocat impérial a cru devoir ne pas le faire, et d'ailleurs le salon de Mme Barucci est dans la bouche de mon adversaire une moralité.

Mais mon procès est de savoir si M. Calzado est coupable.

Voyons ce qu'est Calzado. Est-ce le chevalier d'industrie vivant de la fraude, du vol? Non, il a trouvé la fortune en faisant avec gloire celle d'un grand théâtre. La vie de cet homme est donc bien obscure! il a donc toujours vécu à la Havane, avec des mœurs havanaises, comme l'a dit si malignement mon adversaire. Il est né à Valladolid; il a servi son pays de son bras; puis, sorti du service, il est allé à Cadix, où il est resté neuf ans. Bientôt après, il a établi des messageries pour le transport des tabacs de la Havane en Espagne. C'est alors qu'il a commencé sa fortune. Enfin, il est venu en France, à Paris; il sollicita du ministre la direction du théâtre des Italiens, le premier théâtre de France, et il l'obtint.

Que nous fait maintenant cette note de police de la Havane dénoncée par M. l'avocat impérial? Ah, dans cette affaire les rôles ont bien changé. M. l'avocat impérial devait être, il me semble, le défenseur du ministre qui a nommé le directeur des Italiens, et voilà qu'il lui fait son procès, qu'il l'accuse d'avoir, sans examen, sans se livrer à la moindre investigation, place à la tête d'un grand théâtre subventionné, un aventurier, un homme perdu de réputation, un homme qui donnait 60,000 francs à un chanteur pour les lui regagner au jeu.

Ce chanteur, messieurs, c'est Tamberlick; eh bien! voici une lettre de M. Tamberlick à M. Calzado: dans cette lettre il dit qu'il n'a jamais joué une seule partie avec M. Calzado, et il offre 50,000 francs à celui qui lui prouvera le contraire. Certes, voilà une belle partie à gagner, et si quelqu'un des champions de l'hôtel des Champs Elysées veut relever le gant, la partie est belle.

Vous parlerai je aussi du fait qui se serait passé chez M. le duc della Rocca? Je pourrais vous l'expliquer, mais je me borne à vous exhiber cette carte de M. le duc della Rocca, adressée hier à M. Calzado, et sur laquelle sont tracés ces mots écrits de la main du duc della Rocca: Je charge M. Ferrague de témoigner à M. Calzado toute ma sympathie, et de le remercier à nouveau de la manière généreuse dont il a agi envers moi dans des moments difficiles. »

Arrivant au fait déposé par le témoin Mongenot, le défenseur le repousse avec indignation, en ajoutant que ce fait, dénoncé à un commissaire de police, n'a amené, après de nombreuses investigations, aucune apparence de charges, et que le seul M. Mongenot a persisté dans son accusation. Et cependant M. Mongenot lui-même n'apporte aucune preuve; il n'a que des soupçons, qu'il fonde sur ce raisonnement: Depuis quarante ans, dit il, mes amis et moi nous nous réunissons pour jouer chez Véfour, et jamais aucune fraude au jeu n'a été observée; mais un jour que M. Calzado y était, il y a eu des fraudes, il y a eu des cartes marquées, et comme on a vu M. Calzado monter et descendre, sortir et rentrer, ce doit être lui. Vous avouerez que voilà un soupçon bien singulièrement étayé. Ah! dans le chemin de la calomnie, il y en a qui ne s'arrêtent pas, et c'est le malheur des bons! Donnez-moi aujourd'hui le magistrat le plus loyal, le plus intègre: que la calomnie le saisisse, qu'elle persiste, et dans huit jours il sera perdu!

J'en ai fini avec le passé de Calzado; il faut maintenant parler d'un autre personnage. Qu'est-ce que Garcia? c'est le plus étonnant de tous les joueurs, il a joué dans toutes les banques, et là on ne peut pas tromper; on ne fait pas la banque, on la subit. Mon jeune confrère n'a jamais vu jouer Garcia, moi je l'ai vu jouer; je l'ai vu gagner six cent mille francs en une demi-heure, et en perdre 800,000 en un quart d'heure. Il était connu pour si grand joueur, que dans les banques allemandes il avait obtenu une faveur: il avait obtenu qu'on portât le maximum de la banque de 12,000 fr. à 30,000 fr. Etonnez-vous maintenant que cet homme, aujourd'hui millionnaire, demain sans le sou, s'adresse à un autre joueur et lui emprunte 1,000 fr.! étonnez-vous aussi que ces 1,000 fr. lui aient été prêtés! Cela ne prouve qu'une chose, c'est que vous ne connaissez pas les mœurs de ceux de qui vous parlez.

Si vous me passez les 1,000 fr. de Bade, vous me passerez aussi celui de 15,000 fr. à Hombourg; n'en parlons plus, et arrivons au grand grief, à l'association entre ces deux hommes pour frauder au jeu dans la soirée de Mme Barucci; mais avant, qu'il me soit permis de dire un seul mot sur M. de Miranda. Que vient faire ici M. de Miranda? Il vient pour faire son apothéose; il vient ici, dit-il, parce qu'il est effrayé des calomnies répandues sur lui. Pourquoi vient il seul? bien d'autres jeunes gens que lui pourraient se croire aussi calomniés, et ne disent rien.

Pourquoi vient-il seul? Pour défendre son honneur, dit-il; soit, mais il veut aussi autre chose, il veut de l'argent; il veut que la bourse de M. Calzado lui vienne en aide pour payer de bonnes œuvres. J'ai peur des joueurs, et le jour où il en serait à son dernier écu, je crains bien que les bonnes œuvres ne soient qu'à l'arrière-plan. Non, dit M. de Miranda, je suis un homme d'honneur, je tiens ma parole, je suis le fils d'un ministre, et ma mère est gouvernante des enfants du duc de Montpensier. Je ne doute pas que Mme la gouvernante n'élève fort bien les enfants qui lui sont confiés, mais je prie Dieu qu'elle n'en fasse pas des joueurs. Savez-vous pourquoi M. de Miranda se porte partie civile? c'est pour avoir son entrée au *Jockey Club*.

(M. de Miranda proteste par une dénégation énergique.)

Me *Lachaud*: Vous n'y aurez que des boules blanches; mais passons, ceci dit, je ne parlerai plus de M. de Miranda et j'arrive à la soirée du 4 février.

Me Lachaud, après avoir rappelé tous les faits de la soirée, les discute au point de vue de son client, et s'applique à établir qu'à aucun moment de la soirée il n'y a pu avoir d'entente entre M. Calzado et M. Garcia. Dans la première partie, celle du trente-et-quarante, il est avéré qu'il y a eu association, mais les banquiers ont perdu 40,000 francs, et alors on veut bien accorder que, dans cette partie, il n'y a pas eu de fraude. Cette association n'avait donc rien de mystérieux; elle était pleine de franchise.

Cependant on incrimine encore cette association; on dit: Mais Calzado jouait contre la banque, c'est à-dire contre son propre argent. Qu'y a-t-il là d'étonnant? Est-ce qu'à la Bourse il n'y a pas des joueurs qui jouent à la fois à la hausse et à la baisse? Pourquoi ce double jeu, qui paraît une inconséquence? Pour ne pas se ruiner, pour parer les coups de la mauvaise fortune. Ainsi, dans la partie de trente et quarante, aucun reproche ne peut être fait à Calzado.

Il est onze heures du soir, l'audience est suspendue.

A la reprise, Me Lachaud continue sa plaidoirie.

Me Crémieux réplique dans l'intérêt de la partie civile.

Me Massu réplique pour M. Calzado.

A deux heures et demie du matin, le Tribunal a prononcé un jugement qui déclare Garcia et Calzado coupables d'escroquerie, et condamne Garcia à cinq ans de prison, Calzado à treize mois de la même peine, et chacun à 3,000 fr. d'amende. Le jugement les condamne en outre tous les deux solidairement à 41,000 fr. de restitution.

Immédiatement après la levée de l'audience, qui a eu lieu à trois heures, des agents, porteurs d'un mandat de dépôt, s'approchent de M. Calzado et le mettent en état d'arrestation.

Le condamné est emmené et ne profère pas une parole.

BISCUITS DÉPURATIFS DE GAGNIÈRE,

Pharmacien, rue Le Peletier, 9, à Paris.

Incorporé dans un aliment, l'IODURE DE POTASSIUM, qui forme la base de ces biscuits dépuratifs, acquiert des propriétés plus certaines, et perd son action irritante; aussi sont-ils ordonnés avec un succès constant, par nombre de médecins, contre les *maladies de la peau*, le goître, les scrofules et les *affections chroniques* ou cutanées. La facilité de leur emploi les rend encore précieux aux enfants *lymphatiques* ou menacés d'un vice héréditaire.

— M. Laroze, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, en concentrant dans six capsules les éléments de la médecine noire, a popularisé ce purgatif, préféré par les médecins comme le plus doux, le plus sûr et le plus facile à prendre.

La publication légale des Actes de Sociétés est obligatoire, pour l'année 1863, dans le MONITEUR UNIVERSEL, la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

SOCIETES.

Par jugement contradictoire du six mars mil huit cent soixante-trois, enregistré, le Tribunal de commerce de la Seine a dissous la société COURTILLIER et MEYNET,

Formée sous la raison sociale: G. MEYNET et Cie,

Pour l'exploitation d'une parfumerie spéciale dite Préservatrice, au siége social, rue Saint-Lazare, 1, avec cabinet de consultation, boulevard Magenta, 184,

Ladite société formée entre:

M. Charles-Edme COURTILLIER, docteur en médecine, demeurant à Paris, boulevard Magenta, 184,

Et M. Gabriel MEYNET, pharmacien, demeurant Faubourg-Saint-Denis, 102,

Et M. Thibault, demeurant à Paris, rue Cadet, 8, a été nommé liquidateur de ladite société avec les pouvoirs nécessaires. —(1050) THIBAULT.

ERRATUM.

Feuille du dix-neuf mars,
Société P. BEGHIN fils et Cie,
A la fin de l'acte,
Lire: H. BOUTIN. (1031)—

TRIBUNAL DE COMMERCE

AVIS.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures

Faillites.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 23 janvier 1863, lequel reporte et fixe définitivement au 3 septembre 1861 l'époque de la cessation des paiements de la société DESJARDINS et Cie, mds de literie, dont le siége est à Paris, rue Dupetit-Thouars, 10, ladite société composée des sieur Pierre-Nicolas Desjardins et dame Marie-Adelphine Grilly, femme séparée de corps et biens du sieur Serigny (N° 19907 du gr.).

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Jugements du 19 MARS 1863, *qui déclarent la faillite ouverte et en fixe provisoirement l'ouverture audit jour:*

Du sieur THEVENON, md de vins, demeurant à Paris, rue Volta, 18; nomme M. Bacot juge-commissaire, et M. Knéringer, rue Labruyère, 22, syndic provisoire (N° 1429 du gr.).

Du sieur VERNET, négociant, demeurant à Paris-Montmartre, boulevard Rochechouart, 22; nomme M. Bacot juge-commissaire, et M. Lamoureux, quai Lepelletier, 8, syndic provisoire (N° 1430 du gr.).

Du sieur LANG (Lazare), colporteur en tissus, demeurant à Paris, rue du Canal-Saint-Martin, passage Feuillet, 16; nomme M. Guilmoto juge-commissaire, et M. Normand, place St-André-des-Arts, 22, syndic provisoire (N° 1431 du gr.).

Du sieur STUHL (Pierre), blanchisseur de gros, demeurant à Paris, rue Poissonnière, 27; nomme M. Guilmoto juge-commissaire, et M. Bourbon, rue Richer, 39, syndic provisoire (N° 1432 du gr.).

Du sieur BODEUR (Jean-Louis), fabric. d'instruments de précision, demeurant à Paris, quai de l'Horloge, 54; nomme M. Bacot juge-commissaire, et M. Baltarel, rue de Bondy, 7, syndic provisoire (N° 1433 du gr.).

NOMINATIONS DE SYNDICS.

Du sieur MARQUANT, anc. limonadier, demeurant à Paris, rue Dupuis-Vendôme, n. 1, le 27 mars, à 1 heure (N° 1221 du gr.);

Du sieur PIGAL DE MARVILLY (Jean-François), md fruitier, demeurant à Paris, rue de la Pépinière, 11, le 26 mars, à 10 heures (N° 1421 du gr.);

Du sieur LAUZANNE (Henry-Hippolyte), balancier et tôlier, demeurant à Paris, rue de la Verrerie, 81, le 26 mars, à 10 heures (N° 1410 du gr.);

Du sieur LANG (Lazare), colporteur en tissus, demeurant à Paris, rue du Canal-Saint-Martin, passage Feuillet, 16, le 27 mars, à 9 heures (N° 1431 du gr.);

Du sieur BOUJU (Céleste-René-Martin), confectionneur et md d'étoffes pour robes, demeurant à Paris, rue Saint-Fiacre, 18, le 26 mars, à 10 heures (N° 1412 du gr.).

Pour assister à l'assemblée dans laquelle M. le juge-commissaire doit les consulter, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus, sont priés de remettre au greffe leurs adresses, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTION DE TITRES.

Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, MM. les créanciers:

Du sieur LEMAIRE (Charles), fabr. de lampes, demeurant à Paris, rue du Perche, n. 11, entre les mains de M. Lamoureux, quai Lepelletier, n. 8, syndic de la faillite (N° 1343 du gr.);

Du sieur RICHARD (Jean-Théophile-Victor), limonadier, demeurant à Paris, rue de Charonne, 41, entre les mains de M. Hécaen, rue de Lanery, 9, syndic de la faillite (N° 1337 du gr.);

Du sieur MAIRE (Pierre), md de meubles, demeurant à Paris, faubourg Saint-Antoine, 51, entre les mains de M. Pluzanski, rue Ste-Anne, n. 22, syndic de la faillite (N° 1365 du gr.).

Pour, en conformité de l'article 498 du Code de commerce, être procédé à la vérification et à l'admission des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

CONVOCATION DE CRÉANCIERS.

Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers:

AFFIRMATIONS.

Du sieur BOCQUET, md de vins, demeurant à Paris La Chapelle, rue d'Aubervilliers, 2, actuellement sans domicile connu, le 27 mars, à 9 heures (N° 1282 du gr.);

Du sieur MOULLÉ (Louis-Antoine), md d'abats à Paris, rue de Bailleul, n. 6, le 26 mars, à 11 heures (N° 990 du gr.).

Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, aux vérification et affirmation de leurs créances.

NOTA. Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les vérification et affirmation de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics.

CONCORDATS.

Du sieur ROUSSILLE (Pierre), façonnier en cuirs vernis à Montreuil-sous-Bois, chemin St-Antoine, le 26 mars, à 10 heures (N° 1142 du gr.).

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés, tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics:

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés ou qui se seront fait relever de la déchéance.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

AFFIRMATIONS APRÈS UNION.

Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite de la société MASCELOT père et fils, en liquidation, ayant pour objet la fabrication des fauteuils et le commerce des vins, dont le siége était à Paris, boulevard du Prince-Eugène, 91, cité Guenot, en retard de faire vérifier et d'affirmer leurs créances, sont invités à se rendre le 26 mars, à 9 heures très précises, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs dites créances (N° 19530 du gr.).

Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur SALIS négoc., demeurant à Paris, rue de Paris-Belleville, n. 184, en retard de faire vérifier et d'affirmer leurs créances, sont invités à se rendre le 27 mars, à 12 heures très précises, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs dites créances (N° 18083 du gr.).

Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur JOLIVARD (Charles), fabr. et md de tissus, et imprimeur sur étoffes, demeurant à Paris, rue Rougemont, 3, ayant fabrique à Origny-Ste-Benoite et à Sarcelles, en retard de faire vérifier et d'affirmer leurs créances, sont invités à se rendre le 26 mars, à 9 heures précises, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs dites créances (N° 18541 du gr.).

Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur VINCENT (Pierre-Hippolyte), fabricant de machines à coudre, demeurant à Paris, rue des Pneuvaires, n. 20, en retard de faire vérifier et affirmer leurs créances, sont invités à se rendre le 26 mars, à 10 heures très précises, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leursdites créances (N° 950 du gr.).

Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur KRABBE (Pierre-Henry), éditeur, demeurant à Paris, rue de Savoie, n. 12, en retard de faire vérifier et d'affirmer leurs créances, sont invités à se rendre le 27 mars, à 10 heures précises, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leursdites créances (N° 16633 du gr.).

Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur PAUTRUY (Jean-Baptiste), fabr. de couverts en métal, demeurant à Paris-Charonne, rue de Belleville, 23, en retard de faire vérifier et d'affirmer leurs créances, sont invités à se rendre le 26 mars, à 11 h. précises, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leursdites créances (N° 19802 du gr.).

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF.

AFFIRMATIONS AVANT RÉPARTITION.

Messieurs les créanciers du sieur GUILLOT (Jean-Toussaint), md de vins en gros, demeurant à Paris-Gentilly, route de Fontainebleau, n. 140, en retard de faire vérifier et d'affirmer leurs créances, sont invités à se rendre le 26 mars, à 11 heures très précises, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs dites créances.

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif abandonné (N° 19509 du gr.).

CONCORDAT APRÈS ABANDON D'ACTIF.

REDDITION DE COMPTE.

La liquidation de l'actif abandonné par les sieurs PLANCHON et Cie, négociants à Neuilly, avenue Ste-Foy, n. 7, étant terminée, MM. les créanciers sont invités à se rendre le 26 mars courant, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore, l'arrêter et leur donner décharge de leurs fonctions.

NOTA. Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication des compte et rapport des syndics (N° 471 du gr.).

La liquidation de l'actif abandonné par par le sieur ORIOT (Amand), anc. limonadier, demeurant à Paris, rue Fontaine-au-Roi, n. 58, étant terminée, MM. les créanciers sont invités à se rendre le 26 mars, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore, l'arrêter et leur donner décharge de leurs fonctions.

NOTA. Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication des compte et rapport des syndics (N° 16764 du gr.).

RÉPARTITION.

MM. les créanciers vérifiés et affirmés du sieur HEBERT, négoc., demeurant à Paris, rue Montmartre, 166, personnellem., peuvent se présenter chez M. Trille, syndic, rue St-Honoré, 217, pour toucher un dividende de 8 fr. 14 c. pour 100, unique répartition (N° 17454 du gr.).

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la dame HÉBERT, négoc., demeurant à Paris, rue Montmartre, 166, peuvent se présenter chez M. Trille, syndic, rue St-Honoré, 217, pour toucher un dividende de 14 fr. 18 c. pour 100, unique répartition (N° 17454 du gr.).

MM. les créanciers vérifiés et affirmés du sieur BRESSON, négoc. à Paris, place de la Bourse, 31, demeurant même ville, rue Taitbout, 70, peuvent se présenter chez M. Trille, syndic, rue St-Honoré, n. 217, pour toucher un dividende de 2 fr. 27 c. pour 100, deuxième et dernière répartition (N° 19082 du gr.).

MM. les créanciers vérifiés et affirmés du sieur KRAUSS, commissionn. en marchandises, demeurant à Paris, rue de l'Echiquier, 30, peuvent se présenter chez M. Sautton, syndic, rue Chabanais, n. 5, pour toucher un dividende de 5 fr. 71 c. pour 100, unique répartition (N° 209 du gr.).

CLOTURE DES OPÉRATIONS POUR INSUFFISANCE D'ACTIF.

N. B. Un mois après la date de ces jugements, chaque créancier rentre dans l'exercice de ses droits contre le failli.

Du 18 mars.

Du sieur ROBILLARD, passementier, demeurant à Paris, rue de Chabrol, 23, et actuellement sans domicile connu (N° 1229 du gr.);

Du sieur GUÉRIN, négoc., demeurant à Paris, boulevard Mazas, n. 95 (N° 1321 du gr.);

De la Dlle FREMAUX (Marie), mde de modes, demeurant à Paris, boulevard de la Madeleine, 17, ayant demeuré ensuite à Clichy, route de la Révolte, 60 bis, actuellement sans domicile connu (N° 17346 du gr.).

ASSEMBLÉES DU 21 MARS 1863.

NEUF HEURES: Buffier, clôt.

DIX HEURES: Fleury, synd. après union. —Revillion et Vernay, clôt. — Perchet, id.—Alet, id.—Testa, id.

ONZE HEURES: Massol, synd. — Périsin, id. — Regnault, id.— Delhaye, id.—Delord, ouv.—Grangier, id.—Pracquin, id. —Durand, clôt.—Dupas, id.—Berthault, id. — Remy, id. — Cailletaud, id. — Lefranc, id. — Tremerel, conc. — Dame Corbin, rem. à huit. — Saint-Laurens, redd. de compte.

MIDI: Julietti, synd. — Gatellier, ouv. — Papoin, id.—Cevey, id.—Hennel, clôt.— Cayron, id. — Seguin, id. — Murbach, conc. — Samson, rem. à huit. — Soudoyen, id.

UNE HEURE: Pelloux, synd.—Andriol, ouvert.—Dlle Debart, id.—Vodable, clôt.— Bérard, id.—Dlle Jublin, id. — Gaudinet, conc.—Muller jeune, id. — Dame Courtier, id.

VENTES MOBILIÈRES.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le 20 mars.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

Consistant en:

1806—Commode, rideaux, table, chaises, comptoir, ustensiles de cuisine, etc.

Le 21 mars.

1807—Tables, chaises, fauteuils, canapé, pendules, et autres objets.

1808—Sac en cuir, paletots, gilets, pantalons, guêtres, veste, fusil, etc.

1809—Bureau ministre acajou, presse à copier, guéridon, canapé, etc.